S'ENGAGER POUR AGIR, SE FORMER POUR RÉUSSIR

ifreb INSTITUT DE FORMATION EN RÉGION BRETAGNE



2027 FORMATIONS

des adhérent·e·s
et responsables CFDT

Cfdt: BRETAGNE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

04
L'équipe Ifreb

05
Se former à l'Ifreb

06
Mon parcours de formation idéal
Mes démarches pour m'inscrire à une formation

07
Ma Formation CFDT en 1 clic !

LA CFDT ET VOUS

Découverte de la CFDT 08
Fonctionner collectivement dans la section syndicale 09

DÉVELOPPEMENT ET PRATIQUES SYNDICALES

Convaincre pour faire adhérer 10
Agir pour la syndicalisation des jeunes 11
Adhérent CFDT et bientôt en retraite 12
Les règles et principes de la négociation 13
Négocier un protocole d'accord pré-électoral 14
Préparer et gagner les élections 15
Débattre des idées d'extrême droite 16
Agir sur le déploiement de l'IA en entreprise et administration 17

MANDAT D'ÉLU

Élu dans un comité social de la fonction publique 18
Élu au comité social d'établissement de la fonction publique hospitalière 19
Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1
Entreprise de plus de 50 salariés 20
Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2
Entreprise de plus de 50 salariés 21
Gérer les budgets du CSE 22
L'accompagnement du salarié dans la procédure disciplinaire 23
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail • Élu ou référent HSAS 24

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les missions SSCT dans la fonction publique d'État ou territoriale 25
Les missions SSCT dans la fonction publique hospitalière 26
Les missions SSCT du CSE • Niveau 1
Entreprise de plus de 50 salariés 27
Les missions SSCT du CSE • Niveau 2
Entreprise de plus de 50 salariés 28
La commission SSCT du CSE • Niveau 2
Entreprise de plus de 300 salariés 29
Les missions SSCT et CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés 30
Agir pour la prévention des risques psychosociaux 31

RESPONSABLE À LA CFDT

Délégué syndical ou secrétaire de section 32
Repères en Bretagne 33
La politique financière du syndicat 34
Responsable Formation 35
Accompagner des équipes syndicales et des militants dans le cadre de l'ARC 36
Animer des formations syndicales 37
La résolution des conflits dans un collectif 38
Tréso'Syndicat • Niveau 1 39
GASEL • Niveau 1 40
GASEL • Niveau 2 41

Directeur de publication : Yoann Bouguet
Responsable de rédaction : Suzie Le Texier
Conception : : LilouB

Crédits photo : Ifreb, Adobe Stock
Impression : Cloître Imprimeur 29800 St Thonan
Support gratuit

DROIT DU TRAVAIL

Conseiller du salarié 42

Formation continue des conseillers prud'hommes et défenseurs syndicaux 43

COMMUNICATION

La prise de parole en public 44

Animer et intervenir en réunion 45

La communication écrite au service de l'action syndicale 46

Les réseaux sociaux pour l'action syndicale 47

Word et Excel pour l'action syndicale • Niveau 1 48

Word et Excel pour l'action syndicale • Niveau 2 49

Communiquer avec les médias et les journalistes 50

51
Semaines régionales de formation

52
Nos partenaires de formation

53
Législation du congé de formation syndicale

54
Inscription et tarifs

55
BULLETIN D'INSCRIPTION

56
Calendrier des formations

59
Les services à disposition des adhérents CFDT

60
Contacts

IFREB
Union régionale interprofessionnelle
CFDT Bretagne
10 bd. du Portugal CS 10811
35208 Rennes cedex 2



2027
FORMER PLUS POUR AGIR MIEUX !

La formation syndicale est un levier essentiel de notre action collective. Se former, c'est développer ses capacités, mieux comprendre les situations auxquelles nous sommes confrontés, construire des réponses et renforcer notre autonomie pour agir au quotidien.

En 2027, la CFDT Bretagne poursuit une ambition simple : former plus d'adhérents, plus de militants et plus de responsables syndicaux. L'adhésion doit être un point de départ vers un véritable parcours militant, permettant à chacune et chacun de trouver les ressources nécessaires pour prendre sa place dans le collectif et exercer pleinement ses responsabilités.

Cette ambition s'inscrit dans une nouvelle approche de la formation. Notre programmation se pense désormais dans la durée, sur un cycle de quatre ans, afin de mieux accompagner les différentes étapes du mandat. Les besoins d'un nouvel élu ne sont pas ceux d'un militant expérimenté ou d'un responsable syndical : notre offre doit pouvoir évoluer avec les parcours et les responsabilités.

Notre monde du travail se transforme également rapidement. Intelligence artificielle, nouvelles organisations du travail, évolution des métiers et des pratiques syndicales : la formation doit nous permettre de comprendre ces transformations et de développer les nouvelles compétences nécessaires pour continuer à agir et à défendre efficacement les travailleurs.

Nous voulons progressivement mieux identifier et valoriser les capacités développées en formation et enrichies par l'expérience syndicale. Si la formation permet d'acquérir des capacités, leur mise en pratique dans l'exercice des responsabilités permet de construire et de consolider des compétences. À terme, notre ambition est de pouvoir valoriser ces acquis dans des parcours permettant leur reconnaissance et, lorsque cela est possible, leur certification.

Enfin, parce que l'accès à la formation est une condition de notre ambition, nous poursuivons nos efforts pour en réduire les freins. Le reste à charge zéro pour les formations prioritaires et une tarification différenciée selon les financeurs doivent permettre de maximiser l'accès à la formation et de donner au plus grand nombre la possibilité de se former.

Former plus, former mieux, former pour agir : c'est le sens de notre ambition pour 2027.

Yoann Bouguet
Responsable régional de la formation syndicale

L'équipe

ifreb INSTITUT DE FORMATION EN RÉGION BRETAGNE



Marie-Elisabeth CHARLET
Secrétaire de formation



Caroline BINET
Assistante de formation



Clémentine GICQUAIRE
Assistante de formation



Violine ROY
Comptable



Laurence LE COSSEC
Conceptrice pédagogique



Aurore DUPUIS
Conceptrice pédagogique



Suzie LE TEXIER
Coordinatrice générale



Eva KAMOULAKOS
Conceptrice pédagogique

Se former à l'Ifreb

L'Ifreb est le service formation de l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne. Les formations proposées s'adressent à tous les adhérents CFDT et plus spécifiquement tous les élus des instances représentatives du personnel, représentants et responsables syndicaux en charge d'un mandat au sein des entreprises, des établissements et des administrations en Bretagne.

UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE

Les formations Ifreb se basent sur une pédagogie active qui intègre théorie et pratique pour répondre au mieux à vos besoins et aux situations auxquelles vous êtes confronté dans le cadre de vos mandats.

Le rythme et les programmes laissent une large place à la participation des stagiaires et à l'échange d'expériences basées sur les parcours riches et variés des militants.

UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE PROFESSIONNELLE

Nos conceptrices pédagogiques conçoivent les modules de formation de l'Ifreb. Leur expérience des mandats et/ou leur expertise pédagogique vous assurent des contenus de qualité et toujours actualisés. L'Ifreb fait aussi appel à des prestataires extérieurs dans le domaine bureautique, numérique, managérial ou juridique.

UN RÉSEAU DE FORMATEURS MILITANTS

Une centaine de militants CFDT issus de tous les domaines professionnels et formés spécifiquement pour animer nos formations vous accompagne dans votre apprentissage.

FORMATION À LA DEMANDE

Toute l'offre de formation présentée dans ce catalogue peut être mise en place sur demande pour un groupe de 8 participants minimum. Contactez-nous !

LIEUX DE FORMATION

Les formations se tiennent en Bretagne dans nos antennes locales ou des centres d'accueil partenaires.
Certaines formations ont lieu simultanément dans les quatre départements. À vous de choisir le lieu le plus adapté à vos besoins.

VALIDATION DES ACQUIS ET EXPÉRIENCES MILITANTES (VAEM)

L'Ifreb s'inscrit dans le dispositif de validation des acquis des compétences militantes, en lien avec l'AFPA. À l'issue des formations, nous vous adressons une attestation pour faire valoir vos droits.

NOS AGRÉMENTS

Le service formation Ifreb de l'Union régionale interprofessionnelle (URI) CFDT Bretagne est enregistré sous le numéro d'activité 53351300635. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

L'URI est habilitée au titre de l'article R.2145-3 par délégation de l'ICEFS-CFDT à délivrer des attestations de formation dans le cadre d'un congé de formation syndical.

Mon parcours **de formation idéal**

Formations **NOUVEAUX MILITANTS**

Découverte de la CFDT,
Fonctionner collectivement

Formations **INITIALES AUX MANDATS**

Élu CSA, CST, CSE, secrétaire de section (public)
Élu CSE, DS (privé)

Parcours recommandé des nouveaux **ÉLUS CSE** (privé)

1. **Être élu CFDT au CSE** · Partie 1
 P · 20
2. **Les missions SSCT du CSE**
 Niveau 1
 P · 27
3. **Être élu CFDT au CSE** · Partie 2
 P · 21

Parcours recommandé des nouveaux **ÉLUS CST, CSA, CSE** (public)

1. **Élu dans un CS de la fonction publique**
 P · 18
 Socle commun à toutes les fonctions publiques
2. **Élu au CS d'une fonction publique spécifique**
 P · 19
 L'Ifreb dispense uniquement la formation pour la fonction publique hospitalière
3. **Les missions SSCT dans la fonction publique**
 P · 25-26

Formations **COMPLÉMENTAIRES AUX MANDATS**

Gérer les budgets du CSE,
Accompagnement disciplinaire...

Formations **PRATIQUES SYNDICALES**

Faire adhérer,
Préparer les élections,
Agir pour le déploiement de l'IA,
Négocier...

Formations **TRANSVERSALES**

Prise de parole,
Animer des réunions,
Communication écrite,
Word / Excel...

MES DÉMARCHES pour participer à une formation

1. Je prends contact avec ma section / mon syndicat pour identifier mes besoins et choisir la formation adéquate.
2. Je m'assure de la prise en charge financière de la formation par l'employeur, le CSE, le syndicat ou autre.
3. Je planifie mes formations (dates et lieu) et je contacte l'Ifreb pour vérifier la disponibilité.
4. J'envoie mon bulletin d'inscription (P-55) à l'Ifreb. ET J'envoie ma demande de congé à mon employeur.
5. Je reçois par mail une confirmation d'inscription de l'Ifreb.
6. 10 jours avant la formation, je reçois par mail une convocation à la formation avec les modalités pratiques : je vérifie mes réservations repas/hébergement.

MaFormation Cfdt : *en 1 clic !*

Une plateforme multimodale intégralement dédiée à la formation CFDT

UN ACCÈS À TOUTES LES FORMATIONS
(présentielles ou distancielles) proposées par votre union régionale et votre fédération.

DES MODULES EN E-LEARNING
courts et accessibles quand vous le souhaitez, sans congé syndical, simplement avec une connexion internet.

DES CONTENUS VARIÉS ET DYNAMIQUES
qui vous permettent d'acquérir en toute autonomie des connaissances essentielles à votre parcours militant.

FORMATION
DISPONIBLE EN E-LEARNING

BIENVENUE À LA CFDT

Durée : 2h

Pensé pour accueillir les nouveaux adhérents, le module "Bienvenue à la CFDT" vous offre un tour d'horizon de l'organisation CFDT en 4 chapitres :

- Les valeurs de la CFDT
- L'histoire de la CFDT
- Le quotidien des élus et militants
- L'acte militant à travers les orientations qui caractérisent la CFDT

FORMATION
DISPONIBLE EN E-LEARNING

UNE CFDT LIBRE ET ENGAGÉE POUR LA DÉMOCRATIE ET CONTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE • NIVEAU 1

Durée : 3h

La CFDT a lancé un parcours de formation pour consolider la connaissance et la compréhension de son positionnement à l'égard du politique et notamment son engagement contre les idées d'extrême droite. Pensé comme un niveau 1 de sensibilisation, ce module s'adresse à tous ceux qui souhaitent se former, s'armer et mieux comprendre les enjeux démocratiques du moment. Dans un contexte de montée des replis identitaires, de banalisation des discours extrêmes, et d'attaques régulières contre les syndicats, cette formation propose des repères solides, des analyses claires et un socle d'arguments pour ne pas céder à la confusion.

Après cette formation **niveau 1 en e-learning,**
vous serez prêt pour le **niveau 2 proposé en présentiel :**
DÉBATTRE DES IDÉES D'EXTRÊME DROITE | P·16



ACCESSIBLE DEPUIS VOTRE ESPACE ADHÉRENT

monespace.cfdt.fr

Découverte de la CFDT

Vous venez de rejoindre la CFDT depuis moins d'un an ou vous êtes élus CFDT mais n'avez jamais suivi cette formation de découverte. Connaissez-vous vraiment ce qu'est la CFDT, ce qu'elle fait et comment elle se donne les moyens d'être au service des travailleurs ? Loin des caricatures et des stéréotypes colportés ici ou là, cette formation donne le sens de l'action de la CFDT, illustre concrètement ses valeurs et vous donne les clés de son fonctionnement pour profiter pleinement de sa force collective. Qui sait… Elle vous donnera peut-être envie d'en être également acteur !

OBJECTIFS

- Connaitre l'histoire, les valeurs et le projet CFDT.
- S'approprier la place centrale du syndicat et le rôle des adhérents.

PROGRAMME

- L'histoire de la CFDT
- Le rôle de la CFDT dans la société
- L'action CFDT à travers ses valeurs et son principe
- La structuration de la CFDT
- Le syndicalisme d'adhérents
- Les droits et outils de l'adhérent CFDT

PUBLIC

- Nouveaux adhérents CFDT

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

DURÉE

1 jour

DATES ET LIEUX

- **26 janvier 2027**
 St-Brieuc (22), Quimper (29), Rennes (35), Lorient (56)
- **18 mai 2027**
 St-Brieuc (22), Quimper (29), Rennes (35), Vannes (56)
- **14 septembre 2027**
 St-Brieuc (22), Brest (29), Rennes (35), Lorient (56)

TARIF (cf. P·54)

- **Tarif 3**
- **Tarif 5** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Fonctionner collectivement dans la section syndicale

ET MAINTENIR UN LIEN AVEC LES STRUCTURES CFDT

Vous faites partie d'un collectif CFDT dans une administration ou une entreprise ou vous envisagez sérieusement de vous y investir. Cette formation est faite pour vous. Elle vous permet d'appréhender l'environnement global de votre entreprise ou de votre administration, de découvrir la place, le rôle et l'organisation de la section syndicale dans cet environnement. La formation vous donne également des repères et des outils pour organiser l'action revendicative et valoriser votre engagement au service des travailleurs.

PUBLIC

- Élus des instances représentatives du personnel des secteurs privé et public, adhérents CFDT
- Délégués syndicaux, secrétaires de section, représentants syndicaux
- Mandatés CFDT

La validation de l'inscription implique la participation de plusieurs militants d'une même section.

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Découverte de la CFDT » (ou équivalent).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

OBJECTIF

- Construire un fonctionnement collectif autour d'un projet CFDT commun au regard des moyens de l'équipe.

PROGRAMME

- La section syndicale et ses fonctions dans l'entreprise ou l'administration
- Les bonnes pratiques de fonctionnement
- Les compétences personnelles associées aux différentes fonctions de la section
- Les ressources CFDT
- L'appartenance CFDT
- Le revendicatif local

MATÉRIEL REQUIS

- un ordinateur portable
- Les statuts et règlement intérieur du syndicat



DURÉE

2 jours

DATES ET LIEUX

- 8>9 mars 2027
 St-Brieuc (22), Quimper (29), Rennes (35), Lorient (56)
- 26>27 octobre 2027
 St-Brieuc (22), Brest (29), Rennes (35), Vannes (56)

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 3**
- **Tarif 5** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Convaincre pour faire adhérer

Pour porter sa vision réformiste du progrès social, la CFDT s'appuie sur un syndicalisme d'adhérents. Depuis quelques années, malgré sa place de première organisation syndicale dans le privé, le renouvellement générationnel n'est pas aussi rapide que les départs en retraite de nos militants. Parce que le fait de proposer l'adhésion n'est pas toujours un acte qui va de soi, donner des outils CFDT est une priorité pour assurer le développement au sein de l'organisation.

OBJECTIFS

- Donner les clés de compréhension des enjeux liés à la syndicalisation.
- Nourrir l'envie des militants pour agir individuellement et collectivement au renforcement de la CFDT.

PROGRAMME

- Les enjeux liés à la syndicalisation
- L'adhésion : un acte normal, naturel
- Les freins à l'adhésion et les réponses possibles à apporter
- Les pratiques contribuant au développement
- La proposition d'adhésion
- La prise en charge collective
- Le dispositif régional
- La construction d'un plan d'action

PUBLIC

- Équipes syndicales de plusieurs militants de section dont le délégué syndical ou secrétaire de section

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

DURÉE

2 jours

DATES ET LIEUX

- **12>13 avril 2027**
 St-Brieuc (22), Quimper (29), Rennes (35), Vannes (56)
- **9>10 novembre 2027**
 St-Brieuc (22), Brest (29), Rennes (35), Lorient (56)

TARIF (cf. P-54)

- **Tarif 3**
- **Tarif 5** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •



ifreb 10 bd. du Portugal - CS 10811 - 35208 Rennes cedex 2 ▪ Tél. 02 99 86 34 35 ▪ ifreb@ifreb.org ▪ www.ifreb.org

Agir pour la syndicalisation des jeunes

Le monde du travail évolue à grande vitesse, et avec lui, les attentes et les réalités des jeunes générations. Pour rester pertinents et forts, il est essentiel pour la CFDT d'être en phase avec ces changements. Cette formation a pour but de vous aider à accueillir le changement à travers l'adhésion des jeunes travailleurs et à comprendre les défis et les opportunités qu'ils représentent pour notre organisation. Faire adhérer les jeunes pour construire le syndicalisme de demain !

PUBLIC

- Membres d'exécutif de syndicat
- Équipes syndicales de plusieurs militants de section dont le délégué syndical ou secrétaire de section
- Responsables de mission « jeunes » au sein de la CFDT

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Convaincre pour faire adhérer » (ou équivalent).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation
- Livret stagiaire

OBJECTIFS

- Modifier son regard sur les jeunes.
- Identifier les difficultés des jeunes dans le monde du travail.
- Utiliser une communication adaptée aux jeunes.
- Attirer les jeunes avec un plan d'action dynamique.
- Bâtir un syndicat/section intergénérationnel.

PROGRAMME

- La jeunesse sous un angle positif
- La communication adaptée aux jeunes
- Le plan d'action pour accueillir les jeunes
- La fidélisation des jeunes par l'écoute



DURÉE

2 jours

DATES ET LIEUX

- **18>19 octobre 2027, Josselin (56)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 3**
- **Tarif 5** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Adhérent CFDT bientôt en retraite

Adhérent à la CFDT, vous serez en retraite dans quelque temps. Vous vous posez peut-être des questions concernant cette nouvelle étape. Cette formation peut vous aider à définir un projet de vie et à trouver votre juste place au sein de la CFDT Retraités en tenant compte de votre projet personnel. Partant du constat que de nombreux adhérents ne restent pas à la CFDT lors du passage à la retraite, la Confédération a acté la création de cette formation en partenariat entre salariés et retraités.

OBJECTIFS

- Repérer les différentes étapes pour bien préparer sa retraite.
- Rester adhérent CFDT pour continuer à défendre ses droits.
- Découvrir le fonctionnement démocratique de la CFDT Retraités et ses possibilités d'implication citoyenne.

PROGRAMME

- Les différentes représentations liées à la retraite
- Les différentes étapes pour préparer sa retraite
- Les structures retraitées dans la CFDT
- Les moyens au service de l'action syndicale concernant les retraités
- Les revendications au service de l'action syndicale des retraités
- Les actions menées et les avancées obtenues par les retraités

PUBLIC

- Adhérents CFDT partant à la retraite dans moins de 3 ans

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

DURÉE

2 jours

DATES ET LIEUX

- **11>12 mars 2027, Ploufragan (22)**
- **11>12 octobre 2027, Rennes (35)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 3**
- **Tarif 5** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

PARTENARIAT ifreb

Cfdt: RETRAITÉS

Union confédérale des retraités

Les règles et principes de la négociation

Les changements législatifs et réglementaires ont fait de la négociation l'un des piliers de l'action syndicale dans l'entreprise et depuis 2021 dans l'administration. Votre force, pour y développer un dialogue social de qualité, réside dans votre capacité à maîtriser la logique des conflits et à organiser ce contre-pouvoir indispensable pour faire face à votre employeur et faire aboutir vos revendications. Quel que soit le sujet des négociations que vous avez à mener, cette formation vous permet d'acquérir des points de repères méthodologiques, de découvrir des techniques et ainsi d'enrichir votre pratique.

PUBLIC

- Délégués syndicaux, secrétaires de section, représentants syndicaux
- Élus des instances représentatives du personnel des secteurs privé et public

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation

OBJECTIFS

- Identifier les règles de la négociation.
- Acquérir des éléments théoriques sur la méthodologie de la négociation.
- S'initier aux techniques de la négociation.

PROGRAMME

- Les représentations de la négociation
- Le cadre réglementaire des négociations
- Les différents types de négociation
- La préparation et la conduite de négociation
- Les suites de la négociation



DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- **3>5 février 2027, Ploufragan (22)**
- **14>16 avril 2027, Brest (29)**
- **13>15 octobre 2027, Rennes (35)**
- **14>16 décembre 2027, Lorient (56)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 3**
- **Tarif 4** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Négocier un protocole d'accord pré-électoral

Afin de conforter sa première place aux élections professionnelles en Bretagne, la CFDT doit multiplier les nouvelles implantations. La négociation du protocole d'accord pré-électoral revêt une importance capitale pour installer les bases d'un dialogue social de qualité au sein de l'entreprise et il est nécessaire de s'y préparer. Il s'agit de s'approprier le cadre juridique en perpétuelle évolution et acquérir une vision stratégique de la négociation de protocole. En participant à cette formation vous devenez une ressource à la fois pour votre syndicat, mais aussi pour votre Union départementale en intégrant un réseau de négociateurs de protocole pré-électoral.

OBJECTIF

- Être en capacité de négocier des protocoles d'accord pré-électoraux (PAP) dans les différents champs professionnels.

PROGRAMME

- Les enjeux de la négociation d'un PAP
- Le contenu et les étapes de la négociation d'un PAP
- La rédaction d'un PAP
- Les conditions de conclusion d'un PAP
- Le suivi de la négociation d'un PAP

PUBLIC

- Militants motivés pour rejoindre le réseau de négociateurs de PAP CFDT Bretagne

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

DURÉE

1 jour

DATES ET LIEUX

- **2 février 2027, Brest (29)**
- **23 février 2027, Rennes (35)**
- **25 mai 2027, St-Brieuc (22)**

TARIF (cf. P·54)

- **Tarif 3**
- **Tarif 4** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •



Préparer et gagner les élections

La mesure de la représentativité place la CFDT comme première organisation syndicale. Cette première place nous conforte dans le choix d'un syndicalisme de proximité et de négociation que nous portons. Les élections des représentants du personnel sont un temps fort démocratique. Elles s'anticipent et se préparent en construisant collectivement une stratégie autour du temps de campagne électorale. Cette formation est élaborée pour vous permettre d'acquérir les pratiques syndicales et agir pour gagner !

PUBLIC

- Collectifs de section

L'inscription suppose un engagement du collectif de plusieurs militants et implique leur participation aux deux sessions.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation / action est organisée en deux sessions, la première à 6 mois et la seconde à 2 mois de l'échéance électorale.

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Travail intersession

OBJECTIFS

- Clarifier les enjeux des élections pour la CFDT et préciser les conditions de réussite pour les gagner.
- Préparer avec méthode les élections professionnelles.
- Valoriser l'action et capitaliser les résultats de la CFDT.
- Maîtriser les formalités du processus électoral (protocole électoral, constitution des listes, vote, dépouillement, recours).

PROGRAMME

- Le cadre réglementaire des règles sur la représentativité et leurs implications
- Les enjeux des élections professionnelles
- Les pratiques syndicales nécessaires à la réussite d'une élection
- Le diagnostic des forces et faiblesses de la section
- Le groupe de pilotage des élections professionnelles
- Le rétro-planning
- Le bilan de l'action syndicale de la section
- La rencontre des salariés
- Le projet et le plan de communication de la section syndicale
- La constitution des listes CFDT
- Le protocole électoral
- L'organisation du vote le jour J
- La valorisation du résultat
- Le plan d'action final



DURÉE

3 jours
2 jours + 1 jour

DATES ET LIEUX

- **21>22 janvier et 11 mai 2027 ,** Brest (29)
- **11>12 février et 31 mai 2027, Lorient (56)**
- **15>16 mars, Ploufragan (22) et 7 sept. 2027, St-Brieuc (22)**
- **5>6 avril et 28 septembre 2027, Brest (29) et Rennes (35)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 3**
- **Tarif 5** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Débattre des idées d'extrême droite

Pour contribuer à renforcer le portage collectif des positions de la CFDT et à rendre plus lisible son engagement en faveur de la démocratie, la CFDT a lancé un parcours de formation en 3 niveaux « Une CFDT libre et engagée, pour la démocratie et contre les idées d'extrême droite ». Après un niveau 1 accessible en e-learning depuis votre espace adhérent, cette formation correspondant au niveau 2 vous permet de développer votre capacité à débattre des idées d'extrême droite. Grâce à des techniques efficaces d'analyse et d'argumentation, elle aide à transformer les désaccords en échanges utiles, à renforcer l'esprit critique et à faire vivre les valeurs CFDT d'égalité et de démocratie dans le débat collectif.

OBJECTIFS

- Porter et expliciter la position de la CFDT sur la démocratie et la lutte contre les idées d'extrême droite, de manière claire et argumentée.
- Se positionner syndicalement face à des situations de banalisation ou de diffusion d'idées d'extrême droite, dans le respect de leur mandat.
- Intervenir dans des discussions liées aux idées d'extrême droite.
- Animer des débats dans les collectifs CFDT.

PROGRAMME

- La construction d'une prise de parole syndicale cohérente
- Les risques de la banalisation et diffusion d'idées d'extrême droite
- La boîte à outils militante
- La posture du débatteur
- La préparation et l'animation d'un débat sur l'extrême droite dans un collectif
- Les parades aux comportements nuisibles dans un débat

PUBLIC

- Militants engagés pour animer des débats sur la démocratie et les idées d'extrême droite au sein de leur collectif

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation e-learning « Une CFDT libre et engagée, pour la démocratie et contre les idées d'extrême droite · Niveau 1 » (P·7)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques, législatifs
- Pédagogie active
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupe
- Mises en situation
- Livret stagiaire

DURÉE

2 jours

DATES ET LIEUX

- 10>11 mars 2027, Rennes (35)
- 29>30 novembre, Brest (29)

TARIF (cf. P·54)

- **Tarif 3**
- **Tarif 5** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •



Agir sur le déploiement de l'IA en entreprise et administration

Malgré la diffusion massive de l'intelligence artificielle (IA) dans tous les secteurs, le dialogue social reste bloqué par un manque de compétences techniques des directions et des représentants du personnel. Pourtant, les salariés utilisent déjà ces outils individuellement, alors même que l'IA transforme profondément l'emploi, la formation et l'organisation du travail. Face à ces bouleversements et aux risques associés, il devient urgent d'agir. Cette formation a pour objectif d'outiller les élus et militants CFDT afin de démystifier l'IA, de restaurer la proximité avec les travailleurs sur le terrain et de construire un rapport de force efficace pour négocier un déploiement juste et encadré.

PUBLIC

- Militants de section syndicale

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Activité en e-learning
- Apports théoriques, méthodologiques, législatifs
- Pédagogie active
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupe
- Étude de cas
- Livret stagiaire

OBJECTIFS

- Acculturer au vocabulaire et au différents usages possibles des outils d'IA dans le travail.
- Sensibiliser aux enjeux et aux impacts du déploiement des outils d'IA dans l'entreprise ou l'administration.
- Connaître les différents leviers et outils réglementaires et les éléments qui doivent être discutés dans les instances représentatives du personnel lors du déploiement d'un outil IA.
- Être proactif dans la démarche de l'arrivée de l'IA dans l'entreprise ou l'administration et développer une démarche de proximité et d'analyse avec les travailleurs.

PROGRAMME

- Les notions fondamentales de l'IA (histoire, vocabulaire, mécanismes...)
- Les usages de l'IA au travail et ses effets
- Les leviers et outils réglementaires de l'IA
- Les enjeux et risques du déploiement de l'IA
- Les ressources CFDT sur l'IA
- L'accompagnement des salariés face au déploiement de l'IA



DURÉE

2 jours

DATES ET LIEUX

- **4>5 mai 2027, Ploufragan (22)**

TARIF (cf. P·54)

- **Tarif 3**
- **Tarif 4** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

SOCLE COMMUN

Élu dans un comité social de la fonction publique

Vous venez d'être élu au comité social dans l'un des trois versants de la fonction publique. Pour mener à bien votre mandat, vous devez connaitre les attributions des comités sociaux, votre rôle, vos moyens mais aussi la posture spécifique de l'élu CFDT et les pratiques syndicales associées. Cette formation socle, commune aux trois fonctions publiques, vous permet de faire vivre votre instance et prendre en compte les intérêts collectifs des agents. Elle devra être complétée par une formation spécifique à votre fonction publique.

OBJECTIFS

- Exercer son mandat dans un collectif CFDT.
- Recueillir, analyser et porter les préoccupations des agents.
- Utiliser les instances représentatives du personnel pour agir syndicalement.
- Valoriser l'action des élus pour renforcer la confiance des agents et développer la section.

PROGRAMME

- Le mandat d'élu
- Le recueil de la parole des agents
- L'analyse des remontées
- Le travail en comité social
- Le fonctionnement du comité social
- La communication syndicale
- Les pratiques syndicales pour le développement

PUBLIC

- Élus au comité social dans la fonction publique

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Découverte de la CFDT » (ou équivalent)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

MATÉRIEL REQUIS

- un ordinateur portable (1 pour 3 personnes)

DURÉE

2 jours

DATES ET LIEUX

- 25>26 mars 2027, Lorient (56)
- 30>31 mars 2027, Rennes (35)
- 1er>2 avril 2027, Josselin (56)
- 8>9 avril 2027, Rennes (35)
- 14>15 avril 2027, Brest et Quimper (29)
- 24>25 mai 2027, Ploufragan (22)
- 21>22 juin 2027, St-Brieuc (22)

TARIF (cf. P·54)

- Tarif 2

• Prise en charge des frais de formation : employeur ou syndicat selon la fonction publique •



ifreb 10 bd. du Portugal - CS 10811 - 35208 Rennes cedex 2 ▪ Tél. 02 99 86 34 35 ▪ ifreb@ifreb.org ▪ www.ifreb.org

Élu au comité social d'établissement de la fonction publique hospitalière

Vous êtes élu au comité social d'établissement (CSE) dans la fonction publique hospitalière. Ce mandat vous rend acteur dans et hors de cette instance pour peser sur le rapport social unique et sur la politique de l'établissement en formulant des revendications. Cette formation vous permet d'appréhender les spécificités du CSE dans la fonction publique hospitalière et d'acquérir des pratiques syndicales pour développer des axes revendicatifs du champ sanitaire, social et médico-social.

PUBLIC

- Élus au comité social d'établissement de la fonction publique hospitalière

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation socle commun « Élu dans un comité social de la fonction publique ».

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

OBJECTIFS

- Connaitre son environnement professionnel et les acteurs en lien avec la CFDT et les systèmes sanitaire, social et médico-social.
- Construire un diagnostic syndical en exploitant les données de l'établissement pour identifier les priorités revendicatives.
- Agir sur la politique de l'établissement grâce au CSE.
- Construire une stratégie syndicale permettant d'influencer les décisions de l'établissement.

PROGRAMME

- Les enjeux et l'organisation des systèmes sanitaire, social et médico-social
- Les acteurs en lien avec le CSE et leurs rôles
- Le financement des établissements et leur cycle budgétaire
- Le rapport social unique
- Les spécificités du CSE dans la fonction publique hospitalière
- Les actions du CSE menée avec la section syndicale
- Les étapes d'un dossier porté au CSE

PARTENARIAT ifreb

Cfdt: SANTÉ SOCIAUX

Fédération Santé Sociaux

DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- **28>30 juin 2027, Rennes (35)**
- **15>17 septembre 2027, Ploufragan (22), Rennes (35), Vannes (56)**
- **29/09>1er octobre 2027, Ploufragan (22)**
- **4>6 octobre 2027, Josselin (56)**

Pour les adhérents CFDT Santé Sociaux 29 contactez votre syndicat pour connaitre les dates.

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 2**

• Prise en charge des frais de formation : employeur •

Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1
ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Élu, titulaire ou suppléant, au comité social et économique (CSE) de votre entreprise de plus de 50 salariés, vous êtes un membre actif de la section syndicale et vous devez conduire votre mandat en tenant compte de ses multiples attributions et missions (économiques et sociales, SSCT). Les sujets traités en CSE sont de plus en plus nombreux et complexes. Pour mieux les porter, la connaissance du rôle et des moyens du CSE doit s'accompagner d'une réelle pratique syndicale. Cette formation est la première étape d'un parcours CSE en 3 étapes (avec « Les missions SSCT », « Élu au CSE · partie 2 ») qui vous permet de construire un dialogue social de qualité au sein de votre entreprise.

OBJECTIFS

- Exercer son mandat d'élu CFDT au sein du CSE en déclinant les 4 axes d'un dialogue social de qualité.
- Être acteur du dialogue social dans le cadre du fonctionnement et de la mise en œuvre des missions de l'instance CSE.
- Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression collective des salariés et produisant un dialogue social de qualité.

PROGRAMME

- L'évolution de la représentation du personnel au fil des années
- La valeur ajoutée d'un mandat syndical CFDT
- La légitimité des élus face aux obligations de l'employeur
- Les moyens et les outils du CSE
- Le fonctionnement et le rôle du CSE
- Les attributions et les missions du CSE
- La formulation d'un avis motivé
- La construction du plan de travail du CSE et de l'agenda social
- Les activités sociales et culturelles (ASC)

PUBLIC

- Élus au CSE dans une entreprise de plus de 50 salariés (secteur privé)

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Découverte de la CFDT » (ou équivalent)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX

- 3>5 février 2027, Rennes (35)
- 10>12 mars 2027, Crozon (29)
- 31/03>2 avril 2027, Mûr-de-Bretagne (22)
- 12>14 mai 2027, Baud (56)
- 16>18 juin 2027, Combourg (35)
- 29/09>1er octobre 2027, Camaret (29)
- 20>22 octobre 2027, Erdeven (56)
- 1er>3 décembre 2027, Plérin (22)

TARIF (cf. P.54)

- Tarif 1

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou employeur •



Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2
ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Élu au comité social et économique (CSE) d'une entreprise de plus de 50 salariés, vous êtes consulté sur la stratégie économique et sociale de l'entreprise au travers des trois consultations obligatoires. Cette formation est la dernière étape du parcours CSE et permet de s'approprier les missions incontournables découlant des attributions économiques du CSE, ainsi que les moyens et outils dont vous disposez.

PUBLIC
- Élus au CSE dans une entreprise de plus de 50 salariés (secteur privé)

PRÉREQUIS
- Avoir suivi la formation « Être élu CFDT au CSE · Partie 1 ».

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

OBJECTIFS
- Identifier les missions socio-économiques du CSE.
- Appréhender les temps de regroupement des informations consultations du CSE et ses délais.
- Identifier les ressources utiles au CSE en vue des préparations et des consultations.
- S'approprier la procédure d'appel à expert et identifier les différentes possibilités d'expertise et sa prise en charge financière.

PROGRAMME
- Les missions socio-économiques du CSE
- Les informations/consultations
- Les ressources utiles aux élus du CSE
- La procédure d'appel à l'expert



DURÉE
2 jours

DATES ET LIEUX
- 4>5 février 2027, Rennes (35)
- 1er>2 avril 2027, Mûr-de-Bretagne (22)
- 17>18 juin 2027, Camaret (29)
- 21>22 octobre 2027, Erdeven (56)
- 16>17 novembre 2027, St-Méen-le-Grand (35)
- 14>15 décembre 2027, Crozon (29)

TARIF (cf. P.54)
- Tarif 1

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou employeur •

Gérer les budgets du CSE

La gestion des budgets du CSE est une responsabilité collective des élus. Si le trésorier joue un rôle central dans la gestion et le suivi des finances, il n'est pas seul : les décisions financières relèvent du CSE et doivent pouvoir être comprises, contrôlées et suivies collectivement. Cette formation permet aux élus et aux trésoriers de mieux comprendre les règles de gestion des budgets du CSE, de sécuriser les opérations financières et de partager les responsabilités, afin de garantir une gestion transparente et maîtrisée des ressources du CSE.

OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de gestion des deux budgets du CSE : budget des activités économiques et professionnelles (AEP) et budget des activités sociales et culturelles (ASC).
- Gérer et sécuriser les opérations financières du CSE en respectant les obligations comptables et réglementaires.
- Analyser et piloter la situation financière du CSE afin de rendre compte de sa gestion aux élus et de contribuer aux décisions et orientations budgétaires du CSE.

PROGRAMME

- Les ressources et les budgets du CSE : AEP et ASC
- Les rôles et responsabilités dans la gestion financière
- Les documents comptables et financiers du CSE
- L'élaboration du budget prévisionnel
- Le traitement et l'enregistrement d'une opération financière
- Le suivi et le contrôle de l'exécution budgétaire
- La gestion des ASC
- Le règlement intérieur comme outil de sécurisation de la gestion financière
- La transparence et l'information des salariés

PUBLIC

- Trésoriers de CSE
- Trésoriers adjoints de CSE
- Secrétaires de CSE

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Être élu CFDT au CSE · Partie 1 ».

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable par CSE
- Les documents comptables du CSE : règlement intérieur du CSE, budget prévisionnel, compte de résultat, bilan comptable, rapport d'activités et de gestion

DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- 31/03>2 avril 2027, Mûr-de-Bretagne (22)
- 6>8 octobre 2027, St-Méen-le-Grand (35)

TARIF (cf. P.54)

- Tarif 1

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou employeur •



L'accompagnement du salarié dans la procédure disciplinaire

En tant que représentant du personnel, vous pouvez être amené à accompagner des salariés convoqués pour une sanction disciplinaire. Pour être efficace et serein dans ce type d'intervention, il est nécessaire de maîtriser le droit disciplinaire applicable en entreprise. Cette formation vise à ce que chaque élu puisse s'approprier les règles qui légifèrent le droit disciplinaire en entreprise et les procédures qui en résultent. Les apports théoriques et mises en situation proposés vous permettent d'obtenir des clés pour accompagner efficacement le salarié dans cette procédure et renforcer votre légitimité auprès des salariés.

PUBLIC

- Élus au CSE (secteur privé)
- Délégués syndicaux

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation

OBJECTIFS

- Décrypter le droit du travail en entreprise et la notion de sanction disciplinaire.
- Appréhender la procédure disciplinaire et ses enjeux.
- Cerner le rôle et les missions de l'assistant du salarié.
- Savoir accompagner un salarié.

PROGRAMME

- Les sources du droit du travail
- Les différentes sanctions disciplinaires
- Les règles de procédures et de prescription
- L'accompagnement du salarié
- Le déroulement de l'entretien préalable
- La rédaction du compte-rendu d'entretien préalable
- Les modes de rupture du contrat de travail
- Le recours devant le conseil de prud'hommes



DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- 10>12 février 2027, Ploufragan (22)
- 7>9 avril 2027, Camaret (29)
- 20>22 octobre 2027, Erdeven (56)
- 24>26 novembre 2027, Combourg (35)

TARIF (cf. P.54)

- Tarif 1

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail • ÉLU OU RÉFÉRENT HSAS

La CFDT porte en elle des valeurs d'émancipation, de solidarité ou encore d'égalité qui se traduisent par le droit, pour chaque femme et chaque homme, à être traité avec dignité et respect. La lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles est une priorité pour atteindre cet objectif. Mieux comprendre le sujet et ses enjeux pour agir plus efficacement, impulser une vraie démarche de prévention et d'accompagnement des victimes qui s'adressent à vous en tant qu'élu ou référent harcèlement sexuel et agissements sexistes, tel est l'objet de cette formation.

OBJECTIFS

- Lutter contre les actes de violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) dans leur environnement professionnel ou syndical.
- S'approprier la fonction de référent harcèlement sexuel et agissements sexistes (HSAS).
- Contribuer à une politique de prévention des VSST.
- Accompagner les victimes de VSST.

PROGRAMME

- L'implication de la CFDT pour la lutte contre les VSST
- La définition et cadre légal des VSST
- Les mécanismes des VSST et leurs impacts
- Les obligations de l'employeur
- Les missions et le rôle du référent HSAS
- Les outils utiles au référent HSAS
- Les acteurs internes et externes de la prévention
- L'accompagnement des victimes et témoins de HSAS

PUBLIC

- Référents HSAS
- Élus au CSE (secteur privé)
- Membres de la CSSCT (secteur privé)
- Élus au CSA, CST ou CSE (secteur public)
- Membres de la F3SCT (secteur public)
- Délégués syndicaux, secrétaires de section

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mise en situation



DURÉE

2 jours

DATES ET LIEUX

- **15>16 avril 2027, Combourg (35)**
- **23>24 septembre 2027, Ploufragan (22)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 1**

• Prise en charge des frais de formation : CSE, employeur ou syndicat •

Les missions SSCT dans la fonction publique d'État ou territoriale

Élu au comité social dans la fonction publique d'État (CSA) ou territoriale (CST), vous avez un rôle primordial dans l'établissement pour agir avec les agents sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation, complémentaire à la formation réglementaire et centrée sur les pratiques syndicales de proximité avec les agents, vous permet de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions et les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.

PUBLIC

- Élus au CSA ou CST
- Membres de la F3SCT dans la fonction publique d'État ou territoriale

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Élu dans un comité social de la fonction publique ».

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation
- Travail intersession

OBJECTIFS

- Analyser des situations de travail en adoptant une démarche d'action méthodologique.
- Être acteur du dialogue social en contribuant à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

PROGRAMME

- Le rôle des différents acteurs dans la prévention des risques professionnels
- La conduite d'action de prévention des risques professionnels
- L'analyse d'une situation de problème
- Le plan d'action en matière de SSCT



DURÉE

2 jours
1 jour + 1 jour

DATES ET LIEUX

Formation organisée à la demande à partir de 8 stagiaires. Contactez-nous !

TARIF (cf. P.54)

- Tarif 2

• Prise en charge des frais de formation : employeur •

Les missions SSCT dans la fonction publique hospitalière

Que vous soyez élu dans un CSE ou mandatés à la formation spécialisée en santé, sécurité et condition de travail (F3SCT), vous jouez un rôle primordial dans l'établissement pour agir à l'amélioration des conditions de travail des agents. Cette formation centrée sur les pratiques syndicales de proximité avec les agents, vous permet de mieux appréhender l'exercice de votre mandat tant au niveau de vos missions que des ressources dont vous disposez pour mener des actions de terrain.

OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de fonctionnement de la F3SCT.
- Connaître les enjeux du travail et le pouvoir d'agir des agents.
- Identifier les différentes dimensions de la santé au travail.
- S'approprier les outils obligatoires et leur élaboration pour agir sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail.
- Elaborer des actions de recensement des difficultés rencontrées par les agents en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT).
- Développer la prise en charge syndicale des questions SSCT et en faire un levier de développement.

PROGRAMME

- Définitions et historique de la SSCT
- Les orientations politiques CFDT en matière de SSCT
- Les obligations de l'employeur et les missions SSCT du CSE
- Les acteurs de la prévention
- L'analyse d'une situation de travail
- La stratégie de l'action revendicative
- La place de la F3SCT dans la section syndicale et la construction d'un plan d'action
- Méthodologie et pratiques syndicales

PUBLIC

- Élus au CSE de la fonction publique hospitalière
- Membres de la F3SCT dans la fonction publique hospitalière

PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations « Élu dans un comité social de la fonction publique » et « Élu au CSE de la fonction publique hospitalière ».

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Travail intersession

DURÉE

5 jours

3 jours + 2 jours

DATES ET LIEUX

- **17>19 mars et 8>9 juin 2027, Erdeven (56)**
- **12>14 mai et 9>10 septembre 2027, Rennes (35)**
- **28>30 septembre et 29>30 novembre 2027, Rennes (35)**
- **13>15 octobre, Mûr-de-Bretagne (22) et 9>10 décembre 2027, Plérin (22)**

Pour les adhérents CFDT Santé Sociaux 29 contactez votre syndicat pour connaître les dates.

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 2**

• Prise en charge des frais de formation : employeur •



Les missions SSCT du CSE • NIVEAU 1

ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Élu au comité social et économique (CSE) vous avez un rôle primordial dans l'entreprise pour agir avec les salariés sur la prévention des risques, les changements d'organisation du travail, l'amélioration des conditions de travail. Cette formation vous permet de mieux appréhender l'exercice de votre mandat, vos missions, les moyens dont vous disposez pour mener des actions de terrain.

PUBLIC

- Élus au CSE, titulaires ou suppléants, dans une entreprise de plus de 50 salariés (secteur privé)
- Membres de la CSSCT

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Être élu CFDT au CSE · Partie 1 ».

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation
- Travail intersession

OBJECTIFS

- Identifier les orientations politiques CFDT en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT).
- S'approprier les missions SSCT du CSE et les moyens d'actions et d'informations des représentants du personnel en les différenciant des obligations de l'employeur.
- Analyser les risques professionnels en s'appropriant une méthode a priori et préconiser des actions de prévention.
- Sensibiliser les représentants du personnel aux violences sexistes et sexuelles au travail.

PROGRAMME

- Les orientations politiques de la CFDT en matière de SSCT
- Les obligations de l'employeur et les missions SSCT du CSE
- Les acteurs de la prévention
- L'analyse d'une situation de travail et les actions de prévention du CSE
- Les violences sexistes et sexuelles au travail



DURÉE

5 jours
3 jours + 2 jours

DATES ET LIEUX

- **10>12 février et 4>5 mai 2027, St-Méen-le-Grand (35)**
- **17>19 mars et 8>9 juin 2027, Erdeven (56)**
- **23>25 juin et 7>8 octobre 2027, Camaret (29)**
- **22>24 sept. et 18>19 novembre 2027, Combourg (35)**
- **13>15 octobre, Mûr-de-Bretagne (22) et 9>10 décembre 2027, Plérin (22)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 2**

• Prise en charge des frais de formation : employeur •

Les missions SSCT du CSE • NIVEAU 2

ENTREPRISE DE PLUS DE 50 SALARIÉS

Prévue par le code du travail, la formation renouvellement aux missions santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) vous permet, en tant qu'élu du comité social et économique (CSE) de parfaire et d'actualiser vos connaissances.

OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic de fonctionnement de l'instance.
- Renforcer son rôle en tant qu'acteur de la prévention des risques professionnels en travaillant sur l'amélioration des conditions de travail.
- Analyser des situations de travail complexes tels que les risques psychosociaux (RPS) et les troubles musculosquelettiques (TMS).
- S'approprier les dimensions de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et les développer dans son entreprise.

PROGRAMME

- Le diagnostic de fonctionnement du CSE
- Les situations de travail complexes : troubles musculosquelettiques et risques psychosociaux
- Le plan de prévention
- La qualité de vie et des conditions de travail

PUBLIC

- Élus au CSE, titulaires ou suppléants, dans une entreprise de plus de 50 salariés (secteur privé), sauf membres de la CSSCT dans une entreprise de plus de 300 salariés

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Les missions SSCT du CSE · Niveau 1 ».

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- 17>19 février 2027, Brest (29)
- 17>19 mars 2027, Erdeven (56)
- 26>28 mai 2027, Rennes (35)
- 13>15 octobre 2027, Mûr-de-Bretagne (22)
- 24>26 novembre 2027, St-Méen-le-Grand (35)

TARIF (cf. P.54)

- Tarif 2

• Prise en charge des frais de formation : employeur •



ifreb 10 bd. du Portugal - CS 10811 - 35208 Rennes cedex 2 ▪ Tél. 02 99 86 34 35 ▪ ifreb@ifreb.org ▪ www.ifreb.org

La commission SSCT • NIVEAU 2

ENTREPRISE DE PLUS DE 300 SALARIÉS

Prévue par le code du travail, la formation renouvellement aux missions santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) vous permet, en tant qu'élu du comité social et économique (CSE), membres de la commission SSCT, de parfaire et d'actualiser vos connaissances.

PUBLIC

- Membres de la CSSCT dans une entreprise de plus de 300 salariés

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Les missions SSCT du CSE · Niveau 1 ».

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Travail intersession

OBJECTIFS

- Réaliser un diagnostic de fonctionnement de l'instance et apporter des pistes d'amélioration.
- Renforcer son rôle en tant qu'acteur de la prévention des risques professionnels en travaillant sur l'amélioration des conditions de travail.
- Analyser des situations de travail complexes tels que les risques psychosociaux (RPS), les troubles musculosquelettiques (TMS) et les risques chimiques.
- S'approprier les dimensions de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et les développer dans son entreprise.

PROGRAMME

- Le diagnostic de fonctionnement du CSE
- Les bonnes pratiques lors des visites
- Les situations de travail complexes : troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux et risques chimiques
- Le plan de prévention
- La qualité de vie et des conditions de travail



DURÉE

5 jours
3 jours + 2 jours

DATES ET LIEUX

- **17>19 février et 4>5 mai 2027, Brest (29)**
- **17>19 mars et 8>9 juin 2027, Erdeven (56)**
- **26>28 mai 2027 et 9>10 sept. 2027, Combourg (22)**
- **15>17 sept. 2027 et 9>10 nov. 2027, Crozon (29)**
- **13>15 octobre, Mûr-de-Bretagne (22) et 9>10 décembre 2027, Plérin (22)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 2**

• Prise en charge des frais de formation : employeur •

Les missions SSCT et CSE
DANS UNE ENTREPRISE DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Dans les entreprises de moins 50 salariés, les élus du CSE jouent un rôle essentiel pour représenter, protéger et accompagner les salariés au quotidien. Pourtant, ils doivent agir dans un contexte spécifique marqué par des moyens limités, une proximité forte avec l'employeur et des enjeux humains sensibles. Cette formation vise à renforcer la capacité d'action des élus tout au long de leur mandat. Elle leur apporte les repères juridiques, méthodologiques et syndicaux indispensables pour exercer efficacement leur mandat notamment en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

OBJECTIFS

- Connaître le cadre légal, les missions et le fonctionnement du CSE dans les petites entreprises.
- Exercer son mandat d'élu CFDT au sein du CSE en déclinant les 4 axes d'un dialogue social de qualité.
- Repérer, analyser et traiter les situations relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail.
- Utiliser les outils et ressources CFDT pour sécuriser et professionnaliser la pratique syndicale.
- Développer des pratiques syndicales collectives et démocratiques porteuses de l'expression collective des salariés et produisant un dialogue social de qualité.

PROGRAMME

- La légitimité des élus face aux obligations de l'employeur
- Les outils et moyens du CSE
- Le fonctionnement du CSE
- L'information consultation du CSE
- L'avis motivé du CSE
- L'attribution SSCT du CSE (risques professionnels, danger grave et imminent, droit de retrait, droit d'alerte)
- Les méthodes d'analyse des situations dangereuses (ITAMAMI, arbre des causes)

PUBLIC

- Élus au CSE, titulaires ou suppléants, dans une entreprise de moins de 50 salariés (secteur privé)

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Découverte de la CFDT » (ou équivalent).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

DURÉE

5 jours
3 + 2 jours

DATES ET LIEUX

- **17>19 mars et 8>9 juin 2027, Erdeven (56)**
- **13>15 octobre, Mûr-de-Bretagne (22) et 9>10 décembre 2027, Plérin (22)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 2**
- **Tarif 6** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : employeur ou syndicat •



Approche préventive des risques psychosociaux

64 % des salariés français ressentent du stress au travail au moins une fois par semaine. Face à ce constat, les risques psychosociaux (RPS) ne peuvent plus être ignorés. Pour agir en tant qu'élu ou militant, il est indispensable de décoder les mécanismes des risques psychosociaux et leurs effets sur la santé des travailleurs. Étape par étape, cette formation initie à une démarche de prévention concrète applicable au sein de votre entreprise ou administration.

PUBLIC

- Tout public

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques, législatifs
- Exposé
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupe
- Études de cas
- Livret stagiaire

OBJECTIFS

- Identifier les différents types de RPS et leurs conséquences sur les travailleurs.
- Appréhender les mécanismes psychiques humains dans le cadre du travail.
- Savoir reconnaitre les signes de RPS au travail.
- Construire une démarche globale de prévention des RPS en entreprise ou en administration.

PROGRAMME

- La définition des RPS
- Les mécanismes de la psychologie humaine dans le travail
- Les conséquences des RPS sur la santé
- Les facteurs de risques
- Les ressources et acteurs de la prévention



DURÉE

1 jour

DATES ET LIEUX

- **22 mars 2027, Ploufragan (22)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 1**
- **Tarif 5** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : employeur •

Délégué syndical ou secrétaire de section

REPRÉSENTER LA CFDT, ANIMER ET COORDONNER UN COLLECTIF SYNDICAL

Vous représentez la CFDT dans votre entreprise ou votre administration. Vous allez communiquer avec les adhérents, les salariés et animer la section syndicale. Cette formation aborde tous les thèmes relatifs à votre mandat et vous donne les moyens de construire et d'assumer votre rôle dans le cadre des valeurs de la CFDT.

OBJECTIFS

- Définir le rôle politique du délégué syndical (secteur privé) et secrétaire de section (secteur public).
- Construire, animer démocratiquement un collectif de section.
- Conduire l'action syndicale dans l'entreprise/l'administration.
- Élaborer et mettre en œuvre la gestion des ressources militantes de la section.
- Intégrer la communication dans la conduite de l'action syndicale.

PROGRAMME

- Le rôle politique du délégué syndical et secrétaire de section
- L'animation d'une section de manière démocratique
- La conduite de l'action syndicale
- La gestion des ressources militantes
- La communication

PUBLIC

- Délégués syndicaux
- Secrétaires de section

PRÉREQUIS

- Avoir suivi les formations « Découverte de la CFDT » et « Fonctionner collectivement dans la section syndicale » (ou équivalents).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

Cette formation s'incrit dans un **PARCOURS DE FORMATION SOCLE**.....



DURÉE

2 jours

DATES ET LIEUX

- **14>15 juin 2027**
 St-Brieuc (22), Quimper (29), Rennes (35), Vannes (56)
- **7>8 décembre 2027**
 St-Brieuc (22), Brest (29), Rennes (35), Lorient (56)

TARIF (cf. P-54)

- **Tarif 3**
- **Tarif 5** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : CSE ou syndicat •



Repères en Bretagne

Nouveau ou futur responsable dans un syndicat ou une structure fédérative, la formation « Repères en Bretagne » est faite pour vous. Celle-ci vous amène à approfondir votre connaissance de l'organisation CFDT et le sens de son action. Elle vous permet surtout de développer vos compétences politiques et opérationnelles afin d'être en mesure de contribuer pleinement à l'évolution de votre structure syndicale, en prise avec les enjeux du monde du travail et de la société.

PUBLIC

- Militants CFDT en responsabilité au sein d'un collectif
- Militants CFDT repérés pour devenir responsables de « demain »

PRÉREQUIS

- Une validation de votre inscription par l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne est nécessaire.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation
- Intervention de responsables politiques CFDT Bretagne
- Travail intersession

OBJECTIFS

- Être en mesure de définir son rôle et sa place de responsable dans l'organisation CFDT.
- Connaitre la CFDT et la positionner dans l'environnement syndical et politique français et international.
- Se repérer dans l'environnement économique et social régional et national.
- Nommer et caractériser les grands courants de pensée économique.
- Nommer et caractériser les grandes étapes constitutives de l'histoire et de l'identité de la CFDT.
- Présenter et argumenter les positions CFDT sur les grands dossiers revendicatifs.
- Connaître les principes d'animation d'un collectif.
- Appréhender la gestion des ressources militantes.
- Maitriser les enjeux de l'accompagnement et de la formation au service de l'action syndicale.
- Construire et conduire un projet.
- Définir une stratégie de communication.
- Définir une stratégie de développement.
- Travailler en réseau.

PROGRAMME

- La connaissance approfondie de la CFDT (histoire, valeurs...) et de son environnement de travail (économique et social)
- Les dossiers revendicatifs de la CFDT
- Le rôle, les missions et la posture de responsable
- Les stratégies de développement, de communication au service de l'action syndicale
- La conduite de projet



DURÉE

17 jours
1 jour + 5x3 jours + 1 jour

DATES ET LIEUX

- La formation s'étend sur 18 mois.
- Pour toute demande d'inscription, contactez-nous !

TARIF (cf. P.54)

- Tarif 5

Politique financière du syndicat

La politique financière doit être prise en charge de façon collective. Il est important de faire le lien entre orientations politiques et politique financière. Les syndicats doivent être en mesure de faire des choix, de dégager des priorités et de les décliner impérativement dans leur budget. Le trésorier ne peut proposer de choix financiers s'il n'y a pas eu auparavant de choix politiques.

OBJECTIFS

- Connaître la place de la cotisation dans le financement interne à la CFDT et la place de la charte de la cotisation syndicale.
- Comprendre l'importance de la politique financière pour un syndicat.
- Identifier les principaux acteurs impliqués dans la gestion financière du syndicat.
- Concevoir une charte financière du syndicat et élaborer des procédures.
- Construire et suivre le budget du syndicat.
- S'assurer de la mise en relation systématique de la politique financière et de la politique d'action du syndicat et favoriser l'anticipation financière.
- Déterminer les ressources nécessaires pour le fonctionnement d'un syndicat.
- Apprendre à préparer et à présenter des rapports financiers clairs et précis.
- Mettre en place un contrôle interne et assurer la transparence financière.
- Comprendre l'importance de la publication des comptes et connaître l'ensemble du processus.
- Se familiariser avec les outils et les applications disponibles pour la gestion financière du syndicat (Gasel et Tréso'Syndicat).

PROGRAMME

- La politique financière et ses acteurs
- La cotisation syndicale
- La construction de la politique financière
- La charte financière du syndicat
- Le budget, les rapports financiers...
- Les outils dédiés à la gestion financière

PUBLIC

- Membres d'exécutifs de syndicat

L'inscription ne peut se faire de manière isolée, elle suppose un engagement de plusieurs membres du collectif.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Echanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

MATÉRIEL REQUIS

- Les statuts et le règlement intérieur du syndicat.

DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- 7>9 avril 2027, Vannes (56)

TARIF (cf. P.54)

- Tarif 5



Responsable formation dans un syndicat

Vous êtes en responsabilité d'un syndicat et/ou de la formation syndicale dans celui-ci. Vous êtes convaincu de la nécessité d'accompagner les militants dans une véritable montée en compétences. Cette formation vous permettra d'acquérir les outils et la méthode dans ce mandat essentiel du syndicat. C'est aussi l'opportunité d'échanges de pratiques avec les responsables d'autres structures..

PUBLIC

- Responsables de la formation dans un syndicat
- Secrétaires généraux de syndicat

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Intervention d'un responsable politique CFDT Bretagne

MATÉRIEL REQUIS

- Les orientations de votre syndicat et de votre fédération
- Le plan de formation de votre syndicat, si existant

OBJECTIFS

- S'approprier la politique de formation dans l'organisation CFDT tant au niveau confédéral que régional.
- Identifier et mettre en œuvre les étapes d'une politique de formation pour construire le plan de formation du syndicat.
- Mettre en œuvre le plan de formation et son suivi.

PROGRAMME

- Le rôle et l'organisation de la formation CFDT
- Les fonctions et missions d'un responsable formation
- Les différentes étapes d'une analyse de besoin en formation
- La note politique de formation du syndicat
- Le plan de formation du syndicat
- La mise en œuvre et le suivi du plan de formation



DURÉE

2 jours

DATES ET LIEUX

- 9>10 novembre 2027, Josselin (56)

TARIF (cf. P.54)

- Tarif 4

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

Accompagner des équipes syndicales et des militants dans le cadre de l'ARC

« Ne laisser aucun adhérent seul avec sa question », telle est la devise du dispositif ARC. En plus de la plateforme numérique accessible via l'espace adhérent, l'accompagnant ARC est le lien humain et chaleureux de la CFDT. Être accompagnant ne se décrète pas et peut s'apprendre ! Cette formation vous donne des éléments indispensables pour avoir la bonne posture, celle d'être à coté, de mettre en dynamique. L'accompagnant formé sera aussi en capacité de réorienter les demandes, de faire des liens avec d'autres acteurs et/ou des experts grâce à sa connaissance du réseau CFDT. Cette première session est le point de départ d'un parcours de formation continue.

OBJECTIFS

- Soutenir et outiller les militants et les sections syndicales afin d'optimiser leurs actions et pratiques, en partant de leurs besoins.
- Devenir un interlocuteur clé qui facilite les échanges entre personnes et structures CFDT pour répondre ou pour détecter des besoins d'accompagnement.

PROGRAMME

- Le cadre et les enjeux de la politique ARC
- La posture de l'accompagnant
- Les ressources en ligne de l'accompagnant
- Les thématiques d'accompagnement
- La traduction de l'engagement dans l'accompagnement
- L'analyse de besoin
- La construction d'un plan d'action
- Les techniques de communication et outils de facilitation
- L'organisation du suivi de l'action et le retour au syndicat

PUBLIC

- Militants motivés pour rejoindre le réseau des accompagnants ARC Bretagne

PRÉREQUIS

- Une rencontre préalable avec le pilote ARC départemental est nécessaire pour valider votre inscription.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation

DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- 24>26 mars 2027, Plérin (22)

TARIF (cf. P·54)

- Tarif 5

mon accompagnement *militant*

Animer des formations syndicales

L'Ifreb c'est une pédagogie participative, active et inclusive qui fonctionne grâce à un réseau d'une centaine de formateurs militants venus transmettre leur expérience syndicale. Vous êtes engagé à la CFDT depuis quelques temps déjà et avez des compétences syndicales que vous aimeriez partager ? L'animation de formation syndicale est peut-être faite pour vous ! Contactez-nous vite pour le savoir et connaitre les modalités d'engagement et d'inscription à la formation. Nous avons besoin de vous !

PUBLIC

- Militants ayant exercé ou exerçant des mandats de représentant du personnel, prêts à s'engager avec l'Ifreb dans le réseau de la formation interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Découverte de la CFDT » (ou équivalent).
- Avoir participé à plusieurs formations Ifreb.
- Une rencontre préalable avec l'Ifreb est indispensable pour valider votre inscription.

OBJECTIFS

- Identifier les fonctions et rôles du formateur.
- S'exercer à la fonction animation au travers des moments clés d'une formation.
- Mettre en œuvre la fonction pédagogique, de l'appropriation d'un support pédagogique à l'animation d'une formation.
- Développer sa boîte à outils d'animation.
- S'adapter en formation face à différentes situations.

PROGRAMME

- La formation syndicale régionale dans le dispositif confédéral
- Le rôle du formateur à la CFDT Bretagne
- La fonction animation
- Les moments-clés d'une formation
- Le fonctionnement de la mémoire et son utilisation en formation
- La gestion d'un groupe en formation
- L'articulation entre l'action de formation et l'action revendicative

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Intervention d'un responsable politique CFDT Bretagne
- Mises en situation
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Travail intersession



DURÉE

5 jours
3 jours + 2 jours

DATES ET LIEUX

- 24>26 mars 2027, Plérin (22) et 24>25 juin 2027, Combourg (35)

TARIF (cf. P.54)

- Tarif 5

La résolution des conflits dans un collectif

L'activité syndicale est par essence conflituelle, nous débattons, nous avons des expériences différentes, parfois des manières de voir et des opinions différentes. C'est ce qui fait la richesse de la CFDT. Mais que faire quand le débat d'idées se transforme en conflit ? Pour une conflictualité constructive, des méthodes existent et ont fait leurs preuves. Cette formation a pour but de vous fournir un premier niveau de sensibilisation aux mécanismes du conflit, de vous permettre d'évaluer à titre personnel votre posture en cas de situations conflictuelles, d'acquérir et d'expérimenter des outils de gestion de conflit et de médiation, en travaillant sur des cas concrets.

OBJECTIFS

- Différencier les situations conflictuelles.
- Identitifier et décrypter les mécanismes des conflits pour adapter sa posture dans leur prise en charge.
- Adopter et mettre en pratique les attitudes facilitantes face à un conflit, tout en se préservant.
- Être en capacité au sein d'une organisation et d'un collectif d'anticiper et désamorcer les conflits.
- Utiliser des techniques pour optimiser sa communication interpersonnelle.

PROGRAMME

- Les mécanismes de l'escalade
- Les différents types de conflits
- Les conséquences personnelles d'un conflit
- Les conséquences sur la structure
- Les techniques de communication pour éviter le conflit
- Les acteurs du conflit
- Les étapes de la résolution d'un conflit engagé
- Les techniques de communication pour éviter le conflit
- Les clés de la conciliation

PUBLIC

- Responsables de syndicat
- Responsables de structure interprofessionnelle
- Responsables de collectif (délégués syndicaux, secrétaires de section, secrétaires de CSE)
- Adhérents militants en charge du management d'un collectif

PRÉREQUIS

- Une validation de votre inscription par l'Union régionale interprofessionnelle CFDT Bretagne est nécessaire.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation

DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- **26>28 octobre 2027, Rennes (35)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 1**

• Prise en charge des frais de formation : CSE, syndicat ou employeur •



TRÉSO'Syndicat • NIVEAU 1
ENVIRONNEMENT ET NAVIGATION

Pour mener sa politique financière, la CFDT s'appuie sur quatre principes : assurer l'autonomie de l'organisation, la solidarité entre les structures, la transparence des informations et la neutralité dans l'application des règles définies collectivement. C'est le respect de ces quatre principes dans la durée qui assure aujourd'hui la solidité de notre organisation financière. Pour accompagner les trésoriers dans leurs missions, la Confédération CFDT met à disposition des syndicats, une application de trésorerie appelée Tréso'Syndicat. Ce logiciel et ses applications permettent de répondre aux obligations de transparence financière et a la particularité d'être accessible par tous.

PUBLIC
- Trésoriers et trésoriers adjoints de syndicat
- Opérateurs de saisie

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
- Formation sur poste de travail et en lien direct avec l'activité
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire

MATÉRIEL REQUIS
- Un ordinateur portable avec un accès à l'application Tréso'Syndicat
- Les documents comptables de votre syndicat
- 50 pièces comptables à saisir

OBJECTIFS
- Naviguer dans l'environnement de l'application Tréso'Syndicat.
- Effectuer les paramétrages nécessaires au bon fonctionnement de l'application.
- Passer les écritures comptables.
- Savoir ouvrir, gérer et clôturer un exercice.

PROGRAMME
- Le paramétrage (administratif du syndicat, report des soldes bancaires, les postes budgétaires)
- Le classement des pièces comptables
- La saisie d'écriture
- La facturation
- Le rapprochement bancaire
- Les moteurs de recherche
- La gestion de l'exercice (ouverture et clôture)
- Les états de synthèse simplifiés (compte de résultat, bilan, annexes)
- La publication des comptes

PARTENARIAT ifreb

Cfdt: SCPVC

Service central de perception et de ventilation des cotisations

DURÉE
3 jours

DATES ET LIEUX
- 1er > 3 juin 2026, Rennes (35)

TARIF (cf. P.54)
- Tarif 4

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

GASEL • NIVEAU 1

UN OUTIL AU SERVICE DE LA GESTION DES ADHÉRENTS ET DES STRUCTURES CFDT

Vous utilisez GASEL au sein de votre syndicat et vous avez besoin d'acquérir les bases de ses fonctionnalités. Cette formation replace l'outil dans son contexte politique « l'adhérent au cœur de la CFDT» et vous aide à comprendre la logique de sa construction et de sa manipulation.

OBJECTIFS

- Être en capacité d'utiliser l'outil GASEL au service de sa structure.
- Comprendre l'utilité d'avoir un fichier adhérent complet et actualisé pour l'ensemble de l'organisation.

PROGRAMME

- Les enjeux politiques de GASEL
- Les chartes
- Les étapes indispensables à l'ouverture de GASEL
- La navigation dans l'outil
- Les situations bloquantes et leurs solutions
- Les étapes de la création d'une structure
- Les étapes de la création d'un adhérent à son départ
- Les éléments de l'enregistrement et de la modification d'une cotisation
- Les éditions et autres éléments de communication
- Les extractions et les statistiques

PUBLIC

- Trésoriers de syndicat
- Assistants administratifs de syndicat
- Gestionnaires de fichiers au sein d'un syndicat

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail et en lien direct avec l'activité
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire

MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable avec un accès à l'outil GASEL

DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- **20>22 avril 2027, Rennes (35)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 4**

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

PARTENARIAT ifreb

Cfdt: DOF

Service confédéral développement organisation formation

GASEL • NIVEAU 2
UN OUTIL AU SERVICE DE LA CONNAISANCE DE SA STRUCTURE

Vous utilisez GASEL au sein de votre syndicat et souhaitez optimiser son utilisation. La formation niveau 2 vous apporte la maîtrise de ses principales fonctionnalités de façon autonome et leur utilisation au service des objectifs politiques du syndicat. Cette formation a également pour objectif de mener une réflexion dans le syndicat sur l'utilisation de GASEL, pouvant aller jusqu'à l'écriture d'une charte des données internes au syndicat.

PUBLIC
- Trésoriers de syndicat
- Assistants administratifs de syndicat
- Gestionnaires de fichiers au sein d'un syndicat

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
- Formation sur poste de travail et en lien direct avec l'activité
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire

MATÉRIEL REQUIS
- Un ordinateur portable avec un accès à l'outil GASEL

OBJECTIFS
- Être en capacité d'utiliser les fonctionnalités avancées de GASEL au service de sa structure.
- Connaître la sociologie de sa structure pour ensuite définir sa politique.

PROGRAMME
- La maîtrise des fonctions avancées
- La lecture des tableaux de bord
- Les modifications en masse
- L'adhésion en ligne
- La gestion des préférences
- Le module de transferts
- La gestion des courriels personnalisés

PARTENARIAT ifreb

Cfdt: DOF

Service confédéral développement organisation formation

DURÉE
2 jours

DATES ET LIEUX
- 21>22 septembre 2027, Rennes (35)

TARIF (cf. P.54)
- Tarif 4

• Prise en charge des frais de formation : syndicat •

Conseiller du salarié

Le conseiller du salarié est désigné par le préfet du département. En l'absence de représentants du personnel dans l'entreprise, il assiste et conseille les salariés, sur leur demande, soit au cours de l'entretien préalable au licenciement, soit au cours du ou des entretiens préparatoires à une rupture conventionnelle du contrat de travail. Le conseiller du salarié bénéficie de toutes les garanties pour accomplir sa mission dont une protection particulière contre le licenciement, lequel est soumis à l'autorisation préalable de l'inspection du travail. En tant que conseiller du salarié, cette formation vous permet de mieux connaître votre rôle et les liens avec les autres acteurs du juridique.

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle du conseiller du salarié.
- Recueillir et analyser les informations du salarié.
- Communiquer avec l'employeur lors de la procédure d'entretien préalable.
- Construire un compte-rendu.
- Connaitre la politique et l'organisation juridique de la CFDT au niveau régional.

PROGRAMME

- Le cadre légal du mandat de conseiller du salarié
- Le rôle et la place du conseiller dans l'organisation juridique de la CFDT
- Le pré-entretien entre le conseiller et le salarié
- La communication avec l'employeur
- L'accompagnement du salarié à l'entretien préalable
- La rédaction de compte-rendu
- Les rôles et missions du défenseur syndical et du conseiller prud'homme

PUBLIC

- Conseillers du salarié mandatés par une Union départementale CFDT

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques, méthodologiques et législatifs
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Étude de cas
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

DURÉE

2 jours

DATES ET LIEUX

Contactez votre Union départementale (coordonnées en dernière page).

TARIF (cf. P.54)

- Tarif 5



Formation continue des conseillers prud'hommes et défenseurs syndicaux

La CFDT veille à ce que les conseillers prud'hommes (CPH) et défenseurs syndicaux acquiert les connaissances indispensables pour exercer leurs missions dans les valeurs et les positions CFDT. L'Ifreb met en œuvre sur la Bretagne le cursus de formation proposé par la Confédération CFDT. Ce programme de formation continue complète la formation initiale obligatoire dispensée par l'École nationale de la magistrature pour les CPH et la formation initiale des défenseurs syndicaux dispensée par la CFDT. .

PUBLIC

- Conseillers prud'hommes proposés par l'URI CFDT Bretagne et nommés par les Ministères de la Justice et du Travail
- Défenseurs syndicaux nommés sur proposition de l'URI CFDT Bretagne

PROGRAMME 2027

LE RAISONNEMENT JURIDIQUE ET LA RÉDACTION DE DÉCISION

3 jours

- 27>29 janvier 2027, Lorient (56)

OBJECTIF

- Acquérir la méthodologie de l'analyse juridique et de la rédaction d'une décision de justice prud'homale, depuis l'étude des faits jusqu'à la motivation concrète du jugement.

LA QUESTION DE LA PREUVE

3 jours

- 27>29 janvier 2027, Rennes (35)
- 17>19 février 2027, St-Brieuc (22) et Quimper (29)

OBJECTIF

- Maîtriser le régime juridique de la preuve en matière prud'homale, de sa recevabilité à l'ère du numérique jusqu'au rôle du juge dans son administration.

PRÉSIDER UNE AUDIENCE

1 jour

- 16 mars 2027, St-Brieuc (22)

OBJECTIF

- Maîtriser les règles, la posture et les compétences requises pour exercer efficacement la fonction de Président d'audience devant le conseil de prud'hommes.

LES RÉFÉRÉS

2 jours

- 10>11 juin 2027, Vannes (56)
- 29>30 juin 2027, Brest (29) et Rennes (35)

OBJECTIF

- Maîtriser l'intégralité de la procédure de référé prud'homal, du contrôle des règles de compétence et des pouvoirs du juge jusqu'à la rédaction de la décision et la gestion de ses suites juridiques.

LES RUPTURES DU CONTRAT DE TRAVAIL

3 jours

- 4>6 octobre 2027, Rennes (35) et Lorient (56)
- 20>22 octobre 2027, Quimper (29) et Ploufragan (22)

OBJECTIF

- Connaitre le cadre juridique et les modalités de rupture du contrat de travail, de la période d'essai jusqu'au traitement des contentieux liés au licenciement.

INCIDENTS D'INSTANCE ET D'AUDIENCE

3 jours

- 15>17 novembre 2027, Rennes (35) et Vannes (56)
- 8>10 décembre 2027, Brest (29) et Ploufragan (22)

OBJECTIF

- Appréhender le déroulement d'une procédure prud'homale en intégrant la gestion des incidents, des exceptions de procédure et des règles d'intervention syndicale.



TARIF (cf. P.54)

- Tarif 5

La prise de parole en public

Vous êtes amené à vous exprimer à l'oral (réunions, négociations, assemblées générales...). Cette formation vous offre des « trucs et astuces » pour vous aider à gérer très concrètement vos freins à la prise de parole : que vous soyez envahi par le trac ou par les tics de langage, stressé, confus, trop agressif, inaudible... Quelques « règles d'or » essentielles à connaître et des exercices pratiques vous permettent de progresser rapidement. Après ces trois jours de formation, vous aurez pris confiance en vous pour prendre la parole en public et serez compris et percutant.

OBJECTIFS

- Structurer un discours et préparer avec méthode une intervention orale.
- Appliquer les règles d'or du bon orateur pour convaincre son public.
- Communiquer avec confiance en travaillant son élocution.

PROGRAMME

- Les 7 règles d'or du bon orateur :
 - Respirer correctement
 - Sonoriser au mieux
 - Regarder les auditeurs
 - Rester naturel
 - Dynamiser son discours
 - Réunir les conditions optimales
 - Être conscient de sa responsabilité
- La préparation et la construction d'interventions

PUBLIC

- Tout public

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe
- Mises en situation

DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- **19>21 mai 2027, Erdeven (56)**
- **24>26 novembre 2027, Plérin (22)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 1**
- **Tarif 6** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •



Animer et intervenir en réunion

Vous participez à des réunions institutionnelles ou de collectif dans l'exercice de vos fonctions et mandats, cette formation vous permet d'établir les bases dans votre rôle d'animateur ou de participant. En effet, animer une réunion nécessite des compétences méthodologiques pour atteindre les objectifs fixés. De même pour les participants, chaque intervention en réunion repose sur une technique oratoire. Cette formation vous propose les bonnes pratiques pour obtenir une plus grande efficacité lors de vos réunions en tant qu'animateur et/ou participant.

PUBLIC

- Tout public

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes
- Mises en situation

OBJECTIFS

- Identifier le rôle des participants en réunion.
- Appliquer les conditions de mise en place d'une réunion.
- S'initier aux principales techniques de prise de parole spontanée.
- Identifier la spécificité des réunions institutionnelles.

PROGRAMME

- La préparation et l'organisation de la réunion
- Le rôle spécifique de l'animateur : répartition des interventions et prise de parole
- Les principales techniques oratoires : écoute, reformulation, questionnement, argumentation
- La prise de parole spontanée
- Les réunions institutionnelles : animation, enjeux, stratégie des acteurs, les suites de la réunion
- La spécificité des réunions en distanciel



DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- **19 > 21 mai 2027, Erdeven (56)**
- **1er > 3 décembre 2027, Combourg (35)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 1**
- **Tarif 6** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •

La communication écrite au service de l'action syndicale

Vous faites beaucoup mais personne ne le sait ? Communiquer auprès de ses adhérents et des salariés ou des agents qu'on représente est devenu une composante incontournable du travail syndical et ce tout au long du mandat. Afin d'être le plus efficace possible, apprendre à mettre en œuvre une stratégie de communication valorisant l'action CFDT, ses revendications et son projet peut être un atout de choix au service du collectif syndical et des salariés ou agents. Dans cette formation, vous travaillez différentes techniques de la communication écrite et vous vous appropriez les différents leviers et outils à votre disposition pour informer et communiquer de façon dynamique et perspicace. Rédiger une prise de parole en instance ou un tract devient alors plus simple et vous permet de faire passer des messages lus, compris et impactant.

OBJECTIFS

- Acquérir les méthodes et techniques de la prise de notes.
- Acquérir les méthodes et techniques pour rédiger des tracts, comptes-rendus syndicaux afin d'être lu et compris.
- S'inscrire dans une démarche de stratégie de communication au service de l'action syndicale de son collectif.

PROGRAMME

- Les enjeux de la communication syndicale
- La stratégie collective de communication syndicale
- Les outils, méthodes et techniques de la prise de notes
- Les outils, méthodes et techniques de la rédaction
- Le message essentiel
- Les supports de communication syndicale
- Les règles juridiques et déontologiques de la communication syndicale
- La stratégie collective de communication syndicale

PUBLIC

- Tout public

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe et sous-groupes

DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- **19>21 mai 2027, Erdeven (56)**
- **17>19 novembre 2027, Crozon (29)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 1**
- **Tarif 6** applicable aux adhérents CFDT inscrits par leur syndicat.

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •



ifreb 10 bd. du Portugal - CS 10811 - 35208 Rennes cedex 2 ▪ Tél. 02 99 86 34 35 ▪ ifreb@ifreb.org ▪ www.ifreb.org

Les réseaux sociaux pour l'action syndicale

Votre collectif possède un compte sur un réseau social ou envisage d'en créer un ? Les réseaux sociaux font partie des usages quotidiens personnels et professionnels en termes d'information et ils sont une formidable opportunité de communication sur nos actions et revendications CFDT. Utilisés de manière structurée et dans une stratégie cohérente, ils peuvent aider à la visibilité des actions syndicales engagées. Mais ils peuvent aussi être un lieu à haut risque. Cette formation animée par des professionnels vous donne les moyens de maitriser les réseaux sociaux pour une communication efficace et respectueuse des valeurs de la CFDT.

PUBLIC

- Responsables de syndicats et responsables interprofessionnels
- Responsables et chargés de communication au sein de syndicat, section syndicale ou structure interprofessionnelle

PRÉREQUIS

- Maitriser les bases de l'informatique et de la navigation web.
- Créer au préalable des comptes sur les réseaux sociaux.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Échanges et travaux en grand groupe
- Tutoriels vidéo

MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable
- Un smartphone

OBJECTIFS

- Se servir des réseaux sociaux pour l'action syndicale.
- Comprendre les enjeux d'une stratégie de communication et de mobilisation par les réseaux sociaux.

PROGRAMME

- Découverte des réseaux sociaux, leurs statistiques et leurs usages : présentation et principes de base
- L'utilisation des réseaux sociaux pour s'informer et organiser une veille
- La mobilisation de son réseau
- L'annonce ou le partage en direct de ses actions syndicales : diffusion de messages, photos, vidéos
- La préparation et l'organisation de sa stratégie de communication



DURÉE

2 jours

DATES ET LIEUX

- 9>10 septembre 2027, Rennes (35)

TARIF (cf. P.54)

- Tarif 1

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •

Word et Excel pour l'action syndicale • NIVEAU 1

Vous êtes amené à utiliser un traitement de texte et un tableur dans le cadre de votre activité syndicale ? Cette formation vous permettra d'utiliser les fonctions de base des logiciels Word et Excel.

OBJECTIFS

Word

- Gagner en efficacité dans l'utilisation des fonctionnalités de base.

Excel

- Concevoir efficacement un tableau de type budget ou suivi d'activité en soignant sa mise en forme.
- Mettre en œuvre des calculs de type addition, soustraction, totalisation.

PROGRAMME

Word

- Saisie et modification de texte : règles de saisie, sélection, gestion et correction
- Mise en valeur du texte : caractère et mise en forme de paragraphes
- Intégration des objets : insérer des images, utiliser les formes
- Création d'un tableau simple : insertion, sélection, ajout ou suppression de lignes et colonnes
- Mise en page et impression de documents

Excel

- Création de tableaux et modification du contenu
- Insertion des formules de calculs : opérations de bases, fonctions statistiques
- Mise en forme de tableaux : caractère, alignement, encadrement, valeurs numériques
- Présentation de tableaux sur la page imprimée : mise en page et impression

PUBLIC

- Tout public

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire

DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- **23 >25 février 2027, Rennes (35)**
- **29/09>1er octobre 2027, Rennes (35)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 1**

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •



Word et Excel pour l'action syndicale • NIVEAU 2

Vous souhaitez renforcer votre utilisation des logiciels Word et Excel ? Complément indispensable à la formation « Word / Excel • Niveau 1 », cette formation vous permettra d'utiliser de façon optimale ces deux logiciels dans votre activité syndicale quotidienne.

PUBLIC

- Tout public

PRÉREQUIS

- Avoir suivi la formation « Word et Excel pour l'action syndicale • Niveau 1 » et/ou savoir utiliser les fonctions de base des logiciels.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail
- Mise en pratique sur documents de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Livret stagiaire

OBJECTIFS

Word

- Construire efficacement un document (compte-rendu, notes).
- Enrichir des documents en combinant texte et illustration.
- Modéliser ses documents et maquettes.

Excel

- Utiliser les ressources d'affichage et d'impression pour faciliter l'exploitation des « grands » tableaux.
- Automatiser les calculs de type pourcentage, utiliser des fonctions.
- Gérer une liste d'informations et en extraire un tableau récapitulatif statistique.

PROGRAMME

Word

- Paramétrage de son environnement : menu fichier et personnalisation de son environnement
- Mise en forme et mise en page : règle, espacements, styles, outil tableau, sauts de pages et de sections, entêtes et pieds de page
- Insertion d'objets graphiques et utilisation d'outils de dessin pour créer un schéma
- Insertion et agencement d'un objet SmartArt (habillage)
- Modélisation d'un document : création de modèles de courrier et de formulaires de saisie

Excel

- Travail sur des « grands » tableaux : affichage, mise en page, hypertexte, mise en forme conditionnelle
- Les fonctions de calcul : adressage absolu, formules multi-feuilles, statistiques, comptage, date, fonction SI, fonction RECHERCHEV, fonctions et fonctionnalités de protection
- Gestion et synthèse d'une liste de données : tableau de données, tri, filtres, tableau croisé dynamique, extraction d'un graphique



DURÉE

3 jours

DATES ET LIEUX

- **2>4 juin 2027, Rennes (35)**
- **1er>3 décembre 2027, Rennes (35)**

TARIF (cf. P.54)

- **Tarif 1**

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •

Communiquer avec les médias et les journalistes

Votre mandat vous place en situation de communiquer avec les médias ? Cette formation vous permet d'être plus à l'aise et efficace dans cet exercice. Que ce soit pour communiquer dans la presse écrite, radiophonique ou télévisuelle, il est nécessaire de maîtriser quelques techniques et principes fondamentaux liés à la préparation ou à la réalisation d'une communication médiatique. C'est ce que cette formation vous propose. Mais aussi de savoir entretenir des liens de qualité avec les journalistes afin de mettre en lumière vos actions syndicales pour soutenir vos revendications.

OBJECTIFS

- Être en capacité de préparer avec méthode une communication destinée à différents médias.
- Se conformer à certaines règles pour appréhender au mieux la rencontre avec les journalistes.

PROGRAMME

- Le monde du journalisme
- Les bons réflexes et les bonnes attitudes vis-à-vis des journalistes
- Les outils pour communiquer
- L'interview filmée

La formation nécessite l'usage de la caméra. Les images seront exclusivement utilisées pour la formation et détruites après.

PUBLIC

- Responsables devant valoriser l'action de son équipe
- Militants susceptibles d'être confrontés à des relations presse

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Pédagogie active
- Livret stagiaire
- Échanges et travaux en grand groupe
- Mises en situation

MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable
- Pour travailler efficacement et vous permettre de concrétiser vos apprentissages au cours de la formation, nous vous recommandons d'apporter de la documentation liée à votre structure qui servira de base aux activités.



DURÉE

2 jours

DATES ET LIEUX

Formation organisée à la demande à partir de 6 stagiaires. Contactez-nous !

TARIF (cf. P.54)

- Tarif 1

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •

ifreb 10 bd. du Portugal - CS 10811 - 35208 Rennes cedex 2 ▪ Tél. 02 99 86 34 35 ▪ ifreb@ifreb.org ▪ www.ifreb.org

Semaines régionales de formation

Une semaine régionale de formation c'est l'organisation de plusieurs formations sur un même lieu autour d'une même thématique. Vous choisissez une seule formation parmi celles proposées pendant la semaine afin de vous former sur votre mandat, de vous perfectionner ou d'acquérir des compétences transversales.

Ces temps forts favorisent les échanges entre les participants de différents secteurs d'activité autour du même engagement militant.

Pour connaître les programmes détaillés et tarifs, reportez-vous aux numéros de page.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Du 17 au 19 mars 2027 I À ERDEVEN (56)
(+ 2ème session du **8 au 9 juin 2027**)

OU

Du 13 au 15 octobre 2027 I À MÛR-DE-BRETAGNE (22)
(+ 2ème session du **9 au 10 décembre 2027, à Plérin**)

- Les missions SSCT dans la fonction publique hospitalière - *P•26*
- Les missions SSCT du CSE • Niveau 1 (+50 salariés) - *P•27*
- Les missions SSCT et CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés - *P•30*
- La commission SSCT du CSE • Niveau 2 (+300 salariés) - *P•29*
- Les missions SSCT du CSE • Niveau 2 (+ 50 salariés) - *P•28*
 → *Formation en une seule session*

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Du 31 mars au 2 avril 2027 I À MÛR-DE-BRETAGNE (22)

- Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+ 50 salariés) - *P•20*
- Gérer les budgets du CSE - *P•22*
- Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+ 50 salariés) - *P•21*
 → *Session sur 2 jours : du 1er au 2 avril 2027*

Du 20 au 22 octobre 2027 I À ERDEVEN (56)

- Être élu CFDT au CSE • PARTIE 1 (+ 50 salariés) - *P•20*
- L'accompagnement du salarié dans la procédure disciplinaire - *P•23*
- Être élu CFDT au CSE • PARTIE 2 (+ 50 salariés) - *P•21*
 → *Session sur 2 jours : du 21 au 22 octobre 2027*

COMMUNICATION

Du 19 mai au 21 mai 2027 I À ERDEVEN (56)

- La prise de parole en public - *P•44*
- Animer et intervenir en réunion - *P•45*
- La communication écrite au service de l'action syndicale - *P•46*

Nos partenaires de formation

Nous agissons au cœur d'un réseau qui nous permet de vous proposer des formations en partenariat ou complémentaires à l'offre Ifreb. C'est un atout de plus à votre disposition.

Cfdt: LE RÉSEAU DES PARTENAIRES CFDT

L'Ifreb est au cœur du réseau formation constitué par l'ensemble des structures CFDT, régions et fédérations. Nous œuvrons à nouer des partenariats au sein de ce réseau pour vous donner accès plus facilement à une offre de formation complémentaire de celle que l'Ifreb propose. À ce jour, nous sommes heureux de pouvoir compter sur des coopérations avec la Fédération santé sociaux, l'Union confédérale des retraités, le SCPVC (service central de perception et de ventilation des cotisations), le Crefac (organisme de formation de l'Union confédérale des cadres) et le service confédéral DOF (développement organisation formation).



LE RÉSEAU DES PARTENAIRES BRETONS

L'Ifreb est membre du réseau de la CFDT Bretagne et à ce titre, entretient des liens de partenariats avec d'autres structures (Catalys, Harmonie mutuelle, LBBa, Syndex...). Ce partenariat nous permet de vous proposer des interventions de qualité dans les formations ou de vous mettre en relation directement avec les autres membres du réseau le cas échéant.

CATALYS CONSEIL

Harmonie mutuelle GROUPE VYV

LBBa SOCIÉTÉ D'AVOCATS Paris · Rennes · Nantes

syndex L'EXPERTISE ENGAGÉE

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL DE L'OUEST (ISSTO)

Structure rattachée à l'Université de Rennes 2, l'ISSTO a été fondé par trois organisations syndicales dont la CFDT. Il propose aux salariés des formations de type universitaire se référant à diverses branches des sciences sociales à savoir : le droit, l'économie, la sociologie, l'histoire, les sciences politiques, la psychosociologie... Ces formations, à la croisée du monde universitaire et militant, permettent à ceux qui y participent d'approfondir leur connaissance et leur réflexion dans ces différents domaines.

L'Ifreb en fait la promotion tout au long de l'année et gère les inscriptions. Soyez attentifs car le nombre de places est limité !

ISSTO Institut des Sciences Sociales du Travail de l'Ouest

DÉROULÉ DE LA DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION

Choix individuel de l'organisme de formation

Il est fait par le salarié parmi la liste des organismes agréés et ne peut être imposé par l'employeur. *Art. L2135-12, R2145-4*

Délai de dépôt du congé formation

30 jours minimum avant le début de la formation. *Art. R2145-4*

Délai de réponse de l'employeur

8 jours à compter de la réception de la demande. Passé ce délai, l'employeur ne peut plus refuser le congé. *Art. R2145-5*

Obligation de l'employeur si refus du congé de formation

Motiver le refus, après avis conforme du CSE et démontrer que l'absence est préjudiciable à la production, la bonne marche de l'entreprise. *Art. L2145-11*

Les conventions collectives, accords d'entreprises ou statuts peuvent prévoir une application plus avantageuse,

RENSEIGNEZ-VOUS !

Modèles de lettre de demande de congé de formation disponibles en ligne :

www.ifreb.org

Rubrique "Comment s'inscrire ?"

LÉGISLATION DU CONGÉ de formation syndicale

Congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES)

Art. L2145-1 à 13, R2145-3 à 6

Bénéficiaires : salariés du secteur privé.

Durée du congé : 12 jours par an par salarié. 6 jours supplémentaires pour les salariés ayant des mandats dans l'entreprise (titulaires ou suppléants) ou appelés à exercer des fonctions syndicales (animateur de formation syndicale ; délégué syndical ; membre du bureau d'un syndicat).

Frais de formation : la prise en charge des frais de formation peut être négociée en amont sur le budget des activités économiques et professionnelles du CSE, pour les élus au CSE, délégués syndicaux et représentants de proximité.

Salaire du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation économique du CSE

Art. L2315-63

Bénéficiaires : élus titulaires au CSE dans les entreprises d'au moins 50 salariés.

Durée du congé : 5 jours par mandat, imputés sur le CFESES.

Frais de formation : prise en charge imputable sur le budget des activités économiques et professionnelles du CSE ou par l'employeur selon l'accord dialogue social dans l'entreprise.

Salaire du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) du CSE

L2315-18, R2315-17 à 36

Bénéficiaires : élus titulaires et suppléants au CSE.

Durée du congé :

- 5 jours par mandat pour tous les élus titulaires ou suppléants au CSE au 1er mandat (peu importe l'effectif de l'entreprise).
- 3 jours par mandat pour tous les élus titulaires ou suppléants au CSE au 2ème mandat.
- 5 jours par mandat pour tous les élus CSE membres de la CSSCT dans une entreprise d'au moins 300 salariés au 2ème mandat.

Frais de formation : totalité des frais (pédagogiques, transport, hébergement, restauration) prise en charge par l'employeur.

Salaire du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation syndicale dans la fonction publique

Dans le secteur public, chaque agent peut bénéficier au maximum de 12 jours de congé de formation syndicale (CFS) par an, pendant lequel il garde le bénéfice du maintien de son traitement.

Pour connaitre les spécificités de chaque fonction publique et les droits propres à certains mandats contactez votre syndicat.

Congé de formation des défenseurs syndicaux

Art. L1453-7, D1453-2-8

Bénéficiaires : défenseurs syndicaux.

Durée du congé : 2 semaines par période de 4 ans suivant la publication de la liste des défenseurs syndicaux.

Frais de formation : totalité des frais (pédagogiques, transport, hébergement, restauration) prise en charge par l'URI CFDT Bretagne dans le cadre d'une formation avec l'Ifreb.

Salaire du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation continue des conseillers prud'hommes

Art. L1442-2, D1442-1 à 10

Bénéficiaires : conseillers prud'hommes.

Durée du congé : 6 semaines par mandat sans excéder 2 semaines au cours d'une même année civile.

Frais de formation : totalité des frais (pédagogiques, transport, hébergement, restauration) prise en charge par l'URI CFDT Bretagne dans le cadre d'une formation avec l'Ifreb.

Salaire du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Congé de formation des conseillers du salarié

Art. L2145-1 à 13, L1232-12

Bénéficiaires : conseillers du salarié.

Durée du congé : 2 semaines par période de 3 ans suivant la publication de la liste départementale des conseillers du salarié.

Frais de formation : totalité des frais (pédagogiques, transport, hébergement, restauration) prise en charge par l'URI CFDT Bretagne dans le cadre d'une formation avec l'Ifreb.

Salaire du stagiaire pendant la formation : maintien du salaire par l'employeur obligatoire.

Le service formation Ifreb de la CFDT Bretagne s'inscrit dans la politique tarifaire confédérale qui vise à garantir une plus grande équité d'accès à la formation aux militants CFDT sur l'ensemble du territoire. Cette politique propose des tarifs selon la nature du financeur, allant jusqu'à des formations avec un reste à charge nul.

	FRAIS PÉDAGOGIQUES*	AUTRES FRAIS
TARIF 1	**280 €** / jour	▪ Frais de séjour (hébergement et restauration) refacturés au financeur de la formation *Le montant des frais dépend des lieux d'accueil (à titre d'information, au maximum 50€/jour/pers en externat ou 150€/jour/pers en internat).* ▪ Frais de transport à négocier en amont de la formation avec le financeur
TARIF 2	**440 €** / jour	
TARIF 3	**50 €** / jour	
TARIF 4	**50 €** / jour	**PRISE EN CHARGE PAR L'IFREB** *selon les barèmes définis par l'URI CFDT Bretagne* ▪ Des frais de transport ▪ Des frais de déjeuner ▪ Des frais de garde d'enfant *(uniquement le surcoût exceptionnel et sur présentation d'une facture)* ▪ Des frais de nuitée et diner *(pour les stagiaires résidant à plus d'1h du lieu de la formation et pour les stagiaires porteurs d'un handicap)*
TARIF 5	**0 €** / jour	
TARIF 6	**50 €** / jour	▪ Frais de nuitée et diner refacturés au financeur de la formation **PRISE EN CHARGE PAR L'IFREB** *selon les barèmes définis par l'URI CFDT Bretagne* ▪ Des frais de transport ▪ Des frais de déjeuner ▪ Des frais de garde d'enfant *(uniquement le surcoût exceptionnel et sur présentation d'une facture)*

*Pour connaitre le montant des frais pédagogiques d'une formation, le tarif journalier est à multiplier par le nombre de jours de la formation.

Inscription et tarifs

*Pour nous permettre d'organiser les formations dans les meilleures conditions, nous vous demandons de nous retourner votre **bulletin d'inscription** dûment complété et **validé par le financeur** (cachet et signature) **au plus tard 5 semaines avant le début de la formation**.*

Passé ce délai, nous pourrions être amenés à reporter votre inscription sur une prochaine session.

*Toute **annulation** de votre participation à la formation ou de vos réservations d'hébergement devra nous parvenir dans un délai minimum de **15 jours avant le début de la formation**. Passé ce délai, le coût global (frais pédagogiques et frais de séjour) restera à la charge du financeur.*

BULLETIN D'INSCRIPTION 2027

Bulletin à retourner complété au plus tard 5 SEMAINES avant le début de la formation à ifreb@ifreb.org ou par courrier.

Toute inscription à une formation dispensée par l'Ifreb vaut engagement du stagiaire au règlement intérieur (disponible sur www.ifreb.org).

FORMATION

Intitulé

Dates Lieu

Hébergement ○ OUI ○ NON Arrivée la veille ○ OUI ○ NON

Dates de la session 2 *(pour les formations en 2 sessions)* Lieu

Hébergement ○ OUI ○ NON Arrivée la veille ○ OUI ○ NON

Pour toute réservation d'hébergement qui n'aurait pas été annulée par le stagiaire 15 jours avant le début du stage le coût global restera à la charge du financeur.

STAGIAIRE

Nom Prénom

Date de naissance ○ Homme ○ Femme ○ Agenre

Adresse de résidence

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Adhérent à un syndicat ○ OUI ○ NON Si oui, lequel ? n° adhérent (NPA)

Situation professionnelle ○ Salarié / Agent ○ Demandeur d'emploi ○ Retraité

J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux autres stagiaires pour faciliter le covoiturage ○ OUI ○ NON

ENTREPRISE / ADMINISTRATION

Raison sociale / Dénomination

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Courriel

Siret Nombre de salariés : ○ < 50 ○ 50-299 ○ ≥ 300 Secteur ○ privé ○ public

VOS MANDATS

○ Élu CSE (privé) ○ Élu CSE (public) ○ Élu CSA (public) ○ Élu CST (public)
○ Titulaire ○ Suppléant ○ 1er mandat ○ 2ème mandat (ou +)

○ Membre de la CSSCT (privé) ○ Membre de la F3SCT (public) ○ 1er mandat ○ 2ème mandat (ou +)

○ Référent harcèlement au CSE (privé) ○ 1er mandat ○ 2ème mandat (ou +)

○ Délégué syndical (privé) ○ Secrétaire de section (public) ○ 1er mandat ○ 2ème mandat (ou +)

○ CPH ○ Défenseur syndical ○ Conseiller du salarié ○ 1er mandat ○ 2ème mandat (ou +)

○ Autres (à préciser)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Situation de handicap : ○ Mobilité réduite ○ Mal-voyant ○ Mal-entendant ○ Autre (à préciser)

Moyen de transport envisagé : ○ Transports en commun ○ Voiture ○ Autre (à préciser)

Régime alimentaire particulier :

Nous ne pouvons garantir la prise en compte par le service de restauration des spécificités transmises ultérieurement à ce bulletin.

LA FACTURE SERA PAYÉE PAR (à remplir par le financeur de la formation)

○ L'entreprise / L'administration ○ Le CSE ○ Le syndicat ○ Autre (à préciser)

Raison sociale / Dénomination du financeur

Siret N° TVA intracommunautaire

Dépot de la facture sur plateforme spécifique ○ OUI (indiquez laquelle :) ○ NON

↳ Si oui, précisez les infos utiles (n° engagement, code service...) :

Adresse de facturation

Code postal Ville

Téléphone Courriel
Utilisé pour l'envoi de la convention et de la facture

Personne à contacter

Téléphone Courriel

Bulletin complété le

par

** La signature de ce bulletin vaut engagement du financeur à honorer l'intégralité des frais pédagogiques et des frais d'hébergement et de restauration associés.*

Signature et cachet du financeur obligatoires*

ifreb INSTITUT DE FORMATION EN RÉGION BRETAGNE

En complément des formations proposées sur ce calendrier, l'Ifreb organise des formations à la demande.
CONTACTEZ-NOUS !

JANVIER

Brest (29)	21>22	Préparer et gagner les élections • Sess.1/2	P•15
22, 29, 35, 56	26	Découverte de la CFDT	P•08
Lorient (56)	27>29	CPH : le raisonnement juridique et la rédaction de décision	P•43
Rennes (35)	27>29	CPH : la question de la preuve	P•43

FÉVRIER

Brest (29)	02	Négocier un protocole pré-électoral	P•14
Ploufragan (22)	03>05	Les règles et principes de la négociation	P•13
Rennes (35)	03>05	Être élu CFDT au CSE • **PARTIE 1** (+50 salariés)	P•20
Rennes (35)	04>05	Être élu CFDT au CSE • **PARTIE 2** (+50 salariés)	P•21
St-Méen-le-Grand (35)	10>12	Les missions SSCT du CSE • **Niveau 1** (+50 salariés) • Sess.1/2	P•27
Ploufragan (22)	10>12	L'accompagnement du salarié dans la procédure disciplinaire	P•23
Lorient (56)	11>12	Préparer et gagner les élections • Sess.1/2	P•15
Brest (29)	17>19	La commission SSCT • **Niveau 2** (+300 salariés) • Sess.1/2	P•29
Brest (29)	17>19	Les missions SSCT du CSE • **Niveau 2** (+50 salariés)	P•28
St-Brieuc, Quimper	17>19	CPH : la question de la preuve	P•43
Rennes (35)	23	Négocier un protocole pré-électoral	P•14
Rennes (35)	23>25	Word et Excel pour l'action syndicale • **Niveau 1**	P•48

MARS

22, 29, 35, 56	08>09	Fonctionner collectivement dans la section syndicale	P•09
Rennes (35)	10>11	Débattre des idées d'extrême droite	P•16
Crozon (29)	10>12	Être élu CFDT au CSE • **PARTIE 1** (+50 salariés)	P•20
Ploufragan (22)	11>12	Adhérent CFDT bientôt en retraite	P•12
Ploufragan (22)	15>16	Préparer et gagner les élections • Sess.1/2	P•15
St-Brieuc (22)	16	CPH : présider une audience	P•43
Erdeven (56)	17>19	**1ÈRE SEMAINE RÉGIONALE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL**	
		Les missions SSCT dans la FPH • Sess.1/2	P•26
		Les missions SSCT du CSE • **Niveau 1** (+50 salariés) • Sess.1/2	P•27
		Les missions SSCT et CSE dans une entreprise de -50 salariés • Sess.1/2	P•30
		Les missions SSCT du CSE • **Niveau 2** (+50 salariés)	P•28
		La commission SSCT • **Niveau 2** (+300 salariés) • Sess.1/2	P•29
Ploufragan (22)	22	Approche préventive des risques psychosociaux	P•31
Plérin (22)	24>26	Animer des formations syndicales • Sess.1/2	P•37
Plérin (22)	24>26	Accompagner des équipes syndicales et des militants avec l'ARC	P•36
Lorient (56)	25>26	Élu dans un comité social de la fonction publique	P•18
Rennes (35)	30>31	Élu dans un comité social de la fonction publique	P•18

AVRIL

Mûr-de-Bretagne (22)	31[03]>02	**1ÈRE SEMAINE RÉGIONALE COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE**	
		Être élu CFDT au CSE • **PARTIE 1** (+50 salariés)	P•20
		Gérer les budgets du CSE	P•22
	01>02	Être élu CFDT au CSE • **PARTIE 2** (+50 salariés)	P•21
Josselin (56)	01>02	Élu dans un comité social de la fonction publique	P•18
Brest, Rennes	05>06	Préparer et gagner les élections • Sess.1/2	P•15
Camaret (29)	07>09	L'accompagnement du salarié dans la procédure disciplinaire	P•23
Vannes (56)	07>09	La politique financière du syndicat	P•34
Rennes (35)	08>09	Élu dans un comité social de la fonction publique	P•18
22, 29, 35, 56	12>13	Convaincre pour faire adhérer	P•10
Quimper, Brest (29)	14>15	Élu dans un comité social de la fonction publique	P•18
Brest (29)	14>16	Les règles et principes de la négociation	P•13
Combourg (35)	15>16	Lutter contre les VSST • Élu ou référent HSAS	P•24
Rennes (35)	20>22	GASEL • **Niveau 1**	P•40

CALENDRIER DES FORMATIONS 2027

MAI

St-Méen-le-Grand (35)	**04>05**	Les missions SSCT du CSE • **Niveau 1** (+50 salariés) • Sess.2/2	P•27
Brest (29)	**04>05**	La commission SSCT • **Niveau 2** (+300 salariés) • Sess.2/2	P•29
Ploufragan (22)	**04>05**	Agir sur le déploiement de l'IA	P•17
Brest (29)	**11**	Préparer et gagner les élections • Sess.2/2	P•15
Baud (56)	**12>14**	Être élu CFDT au CSE • **PARTIE 1** (+50 salariés)	P•20
Rennes (35)	**12>14**	Les missions SSCT dans la FPH • Sess.1/2	P•26
22, 29, 35, 56	**18**	Découverte de la CFDT	P•08
Erdeven (56)	**19>21**	**SEMAINE RÉGIONALE COMMUNICATION**	
		La communication écrite au service de l'action syndicale	P•46
		La prise de parole en public	P•44
		Animer et intervenir en réunion	P•45
Ploufragan (22)	**24>25**	Élu dans un comité social de la fonction publique	P•18
St-Brieuc (22)	**25**	Négocier un protocole pré-électoral	P•14
Combourg (35)	**26>28**	La commission SSCT • **Niveau 2** (+300 salariés) • Sess.1/2	P•29
Rennes (35)	**26>28**	Les missions SSCT du CSE • **Niveau 2** (+50 salariés)	P•28
Lorient (56)	**31**	Préparer et gagner les élections • Sess.2/2	P•15

JUIN

Rennes (35)	**01>03**	TRÉSO'Syndicat • **Niveau 1**	P•39
Rennes (35)	**02>04**	Word et Excel pour l'action syndicale • **Niveau 2**	P•49
Erdeven (56)	**08>09**	**1ÈRE SEM. RÉGIONALE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL** – suite	
		Les missions SSCT dans la FPH • Sess.2/2	P•26
		Les missions SSCT du CSE • **Niveau 1** (+50 salariés) • Sess.2/2	P•27
		Les missions SSCT et CSE dans une entreprise de -50 salariés • Sess.2/2	P•30
		La commission SSCT • **Niveau 2** (+300 salariés) • Sess.2/2	P•29
Vannes (56)	**10>11**	CPH : les référés	P•43
22, 29, 35, 56	**14>15**	Délégué syndical ou secrétaire de section	P•32
Combourg (35)	**16>18**	Être élu CFDT au CSE • **PARTIE 1** (+50 salariés)	P•20
Camaret (29)	**17>18**	Être élu CFDT au CSE • **PARTIE 2** (+50 salariés)	P•21
St-Brieuc (22)	**21>22**	Élu dans un comité social de la fonction publique	P•18
Camaret (29)	**23>25**	Les missions SSCT du CSE • **Niveau 1** (+50 salariés) • Sess.1/2	P•28
Combourg (35)	**24>25**	Animer des formations syndicales • Sess.2/2	P•37
Rennes (35)	**28>30**	Élu au CSE de la fonction publique hospitalière	P•19
Brest, Rennes	**29>30**	CPH : les référés	P•43

SEPTEMBRE

St-Brieuc (22)	**07**	Préparer et gagner les élections • Sess.2/2	P•15
Rennes (35)	**09>10**	Les réseaux sociaux pour l'action syndicale	P•47
Rennes (35)	**09>10**	Les missions SSCT dans la FPH • Sess.2/2	P•26
Combourg (35)	**09>10**	La commission SSCT • **Niveau 2** (+300 salariés) • Sess.2/2	P•29
22, 29, 35, 56	**14**	Découverte de la CFDT	P•08
Crozon (29)	**15>17**	La commission SSCT • **Niveau 2** (+300 salariés) • Sess.1/2	P•29
22, 35, 56	**15>17**	Élu au CSE de la fonction publique hospitalière	P•19
Rennes (35)	**21>22**	GASEL • **Niveau 2**	P•41
Combourg (35)	**22>24**	Les missions SSCT du CSE • **Niveau 1** (+50 salariés) • Sess.1/2	P•27
Ploufragan (22)	**23>24**	Lutter contre les VSST • Élu ou référent HSAS	P•24
Brest, Rennes	**28**	Préparer et gagner les élections • Sess.2/2	P•15
Rennes (35)	**28>30**	Les missions SSCT dans la FPH • Sess.1/2	P•26
Rennes (35)	**29>01**[10]	Word et Excel pour l'action syndicale • **Niveau 1**	P•48
Camaret (29)	**29>01**[10]	Être élu CFDT au CSE • **PARTIE 1** (+50 salariés)	P•20
Ploufragan (22)	**29>01**[10]	Élu au CSE de la fonction publique hospitalière	P•19

CALENDRIER DES FORMATIONS 2027

OCTOBRE

Josselin (56) ▪ **04>06** ▪ Élu au CSE de la fonction publique hospitalière P.19
Rennes, Lorient ▪ **04>06** ▪ CPH : les ruptures du contrat de travail P.43
St-Méen-le-Grand (35) ▪ **06>08** ▪ Gérer les budgets du CSE P.22
Camaret (29) ▪ **07>08** ▪ Les missions SSCT du CSE • **Niveau 1** (+50 salariés) • Sess.2/2 P.28
Rennes (35) ▪ **11>12** ▪ Adhérent CFDT bientôt en retraite P.12
Mûr-de-Bretagne (22) ▪ **13>15** ▪ **2ÈME SEMAINE RÉGIONALE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL**
▪ Les missions SSCT dans la FPH • Sess.1/2 P.26
▪ Les missions SSCT du CSE • **Niveau 1** (+50 salariés) • Sess.1/2 P.27
▪ Les missions SSCT et CSE dans une entreprise de -50 salariés • Sess.1/2 .. P.30
▪ Les missions SSCT du CSE (+50 salariés) • **Niveau 2** P.28
▪ La commission SSCT (+300 salariés) • **Niveau 2** • Sess.1/2 P.29
Rennes (35) ▪ **13>15** ▪ Les règles et principes de la négociation P.13
Josselin (56) ▪ **18>19** ▪ Agir pour la syndicalisation des jeunes P.11
Erdeven (56) ▪ **20>22** ▪ **2ÈME SEMAINE RÉGIONALE COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE**
▪ Être élu CFDT au CSE • **PARTIE 1** (+50 salariés) P.20
▪ L'accompagnement du salarié dans la procédure disciplinaire P.23
21>22 ▪ Être élu CFDT au CSE • **PARTIE 2** (+50 salariés) P.21
Ploufragan, Quimper ▪ **20>22** ▪ CPH : les ruptures du contrat de travail P.43
22, 29, 35, 56 ▪ **26>27** ▪ Fonctionner collectivement dans la section syndicale P.09
Rennes (35) ▪ **26>28** ▪ La résolution des conflits dans un collectif P.38

NOVEMBRE

22, 29, 35, 56 ▪ **09>10** ▪ Convaincre pour faire adhérer P.10
Josselin (56) ▪ **09>10** ▪ Responsable formation dans un syndicat P.35
Crozon (29) ▪ **09>10** ▪ La commission SSCT • **Niveau 2** (+300 salariés) • Sess.2/2 P.29
Rennes, Vannes ▪ **15>17** ▪ CPH : incidents d'instance et d'audience P.43
St-Méen-le-Grand (35) ▪ **16>17** ▪ Être élu CFDT au CSE • **PARTIE 2** (+50 salariés) P.21
Crozon (29) ▪ **17>19** ▪ La communication écrite au service de l'action syndicale P.46
Combourg (35) ▪ **18>19** ▪ Les missions SSCT du CSE • **Niveau 1** (+50 salariés) • Sess.2/2 P.27
Plérin (22) ▪ **24>26** ▪ La prise de parole en public P.44
St-Méen-le-Grand (35) ▪ **24>26** ▪ Les missions SSCT du CSE • **Niveau 2** (+50 salariés) P.28
Combourg (35) ▪ **24>26** ▪ L'accompagnement du salarié dans la procédure disciplinaire P.23
Rennes (35) ▪ **29>30** ▪ Les missions SSCT dans la FPH • Sess.2/2 P.26
Brest (29) ▪ **29>30** ▪ Débattre des idées d'extrême droite P.16

DÉCEMBRE

Combourg (35) ▪ **01>03** ▪ Animer et intervenir en réunion P.45
Plérin (22) ▪ **01>03** ▪ Être élu CFDT au CSE • **PARTIE 1** (+50 salariés) P.20
Rennes (35) ▪ **01>03** ▪ Word et Excel pour l'action syndicale • **Niveau 2** P.49
22, 29, 35, 56 ▪ **07>08** ▪ Délégué syndical ou secrétaire de section P.32
Ploufragan, Brest ▪ **08>10** ▪ CPH : incidents d'instance et d'audience P.43
Plérin (22) ▪ **09>10** ▪ **2ÈME SEM. RÉGIONALE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL** – suite
▪ Les missions SSCT dans la FPH • Sess.2/2 P.26
▪ Les missions SSCT du CSE • **Niveau 1** (+50 salariés) • Sess.2/2 P.27
▪ Les missions SSCT et CSE dans une entreprise de -50 salariés • Sess.2/2 .. P.30
▪ La commission SSCT • **Niveau 2** (+300 salariés) • Sess.2/2 P.29
Crozon (29) ▪ **14>15** ▪ Être élu CFDT au CSE • **PARTIE 2** (+50 salariés) P.21
Lorient (56) ▪ **14>16** ▪ Les règles et principes de la négociation P.13

SERVICES À DISPOSITION
des adhérents

mon accompagnement *militant*



La démarche ARC repose sur une approche personnalisée, construite à partir des besoins et des réalités de chaque section syndicale et s'articule en plusieurs étapes :

1. **Rencontre de la section syndicale afin de réaliser un état des lieux, d'identifier ses besoins, ses attentes et ses éventuelles difficultés.**

2. **Construction d'un accompagnement adapté qui peut prendre plusieurs formes :**

- **Accompagnement individualisé**
 avec des rendez-vous adaptés aux besoins du moment, sans durée prédéfinie ;
- **Animation d'ateliers thématiques**
 Structuration de collectif, développement, revendicatif, communication ;
- **Orientation**
 vers des partenaires, des experts ou des militants ressources du réseau CFDT.

Une démarche souple, humaine et évolutive, qui place chaque équipe au cœur de son accompagnement et lui permet de mobiliser les ressources les plus adaptées à ses besoins !

CONTACT
arc.bretagne@bretagne.cfdt.fr

RÉPONSES À LA CARTE
SERVICE À L'ADHÉRENT

Une question ? Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations, etc).

Pour plus de services CFDT rendez-vous sur
MONESPACE.CFDT.FR

ifreb INSTITUT DE FORMATION EN RÉGION BRETAGNE

VOS CONTACTS IFREB

IFREB SERVICE FORMATION
CFDT BRETAGNE
10 bd. du Portugal - CS 10811
35208 Rennes Cedex 2

ACCUEIL SECRÉTARIAT
02 99 86 34 35
ifreb@ifreb.org

COMPTABILITÉ
comptabilite@ifreb.org

VOS CONTACTS CFDT

CFDT **CÔTES D'ARMOR**
93 bd. Édouard Prigent
C.S. 90005
22099 St-Brieuc cedex 9
02 96 94 00 99
cotesdarmor@bretagne.cfdt.fr

CFDT **FINISTÈRE**
9 rue de l'Observatoire
C.S. 21825
29218 Brest Cedex 1
02 98 33 29 29
finistere@bretagne.cfdt.fr

CFDT **ILLE ET VILAINE**
10 bd. du Portugal
C.S. 10811
35208 Rennes Cedex 2
02 99 86 34 10
illeetvilaine@bretagne.cfdt.fr

CFDT **MORBIHAN**
40 rue Olivier de Clisson
56000 Vannes
02 97 54 09 15
morbihan@bretagne.cfdt.fr

www.ifreb.org